

N°30

DE JUILLET à SEPTEMBRE 2003

Revue municipale d'informations de la commune et des associations de Péron

L'ÉDITO

Dans le Petit Péronnais de juin à septembre 2002, je vous souhaitais, en fin d'article, un automne plus ensoleillé que l'été qui se terminait. Cette année, la conclusion ne pourra pas être identique. Il y a longtemps (voire très longtemps) qu'une fin de printemps et un été n'ont été aussi ensoleillés, aussi chauds et secs que celui que nous venons de « subir », entraînant une cohorte de joies pour les amateurs de baignades et de bronzage, mais aussi une litanie de tristesse avec la sécheresse, les feux de forêts ou, plus grave encore, les trop nombreux décès liés à la canicule. Contrairement à d'autres lieux en France, ces tristes effets ont été certainement moins douloureusement ressentis dans le Pays de Gex. Bien sûr, la nappe phréatique a sérieusement baissé, mais nous avons toujours eu de l'eau au robinet et de l'eau de qualité. Bien sûr nous avons tous souffert physiquement de la chaleur, mais beaucoup moins qu'en ville, et nous n'avons pas eu à déplorer de décès dus à la canicule. Seules, les cultures ont pâti de la sécheresse ; c'est pourquoi M. le Préfet a demandé à toutes les communes de l'Ain de mettre en place une commission des calamités agricoles.

L'été Péronnais aussi a été « chaud » quant au déplacement du monument aux morts. Réunions publiques, pétition, cérémonie du 14 juillet, et les nombreux (trop ?) articles dans les journaux ont rajouté quelques degrés à la chaleur pourtant déjà bien présente. Suite à ces différents articles, il me semble bon de rappeler quelques vérités : Le projet de la place a bien été présenté à M. le Président des Anciens Combattants le 7 avril 2003. Il a fait l'objet d'une présentation à la population le 8 mai et dans le Petit Peronnais n° 29 (d'avril à juin), où je vous invitais dans mon édito à venir découvrir ce projet à la mairie (4 personnes se sont déplacées). Le déplacement d'un Monument aux Morts est une décision qui appartient au Conseil Municipal et à lui seul.

Pour revenir sur le fond du projet, en choisissant de le déplacer plus près de l'église (et non pas contre), nous adaptons la place Saint Antoine à la réalité d'aujourd'hui, en créant des places de stationnement, en sécurisant ses abords, en la rendant modulable pour divers événements (comme par exemple le 14 juillet que je veux voir revenir à l'extérieur si le temps le permet), mais toujours en respectant l'édifice, son accès et ses abords.

Enfin pour en terminer, le Conseil Municipal a invité M. Landecy, Président des Anciens Combattants accompagné de 7 membres de l'association, à venir présenter son projet d'emplacement. Après avoir débattu et accepté de voter une nouvelle fois (à bulletin secret), le Conseil a maintenu son choix d'origine par 10 voix pour l'installer sur la place "haute", 2 abstentions, 4 voix pour la place "basse". Les travaux doivent commencer courant septembre.

Si cette forte chaleur n'a pas empêché de mobiliser les troupes pour le déplacement du monument, il n'en a pas été de même pour la 2^{ème} réunion de concertation du PLU. Nous n'étions qu'une vingtaine de personnes, le 1^{er} Juillet, pour présenter le diagnostic de la commune (c'est à dire l'analyse de tous ses aspects) et les enjeux qui, selon nous, en découlent. Malgré tout, le débat fut très intéressant.

Je souhaite une bonne scolarité à tous les jeunes qui ont repris le chemin des écoles, ainsi qu'aux instituteurs et professeurs, tout en espérant une année moins perturbée au niveau des grèves. Je souhaite à toutes et à tous un bel automne.

Christian ARMAND

UTILE ET PRATIQUE

URGENCES

Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Urgence N°Européen	112

HOPITAUX

Ambilly	04 50 87 40 40
Saint-Julien	04 50 49 65 65
Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11
Centre anti-poisons Lyon	04 78 54 14 14
Centre grands brûlés Lyon	04 78 61 88 88
Clinique Savoie Annemasse	04 50 95 41 41

MEDECINS

<u>Logras</u>	
Dementhon C	04 50 56 38 10
option homéopathie	
<u>Saint-Jean de Gonville</u>	
Mogenet P.A.	04 50 56 44 21
<u>Collonges</u>	
Maury M.H.	04 50 56 71 00
<u>Challex</u>	
Hernandez A.	04 50 56 33 90

PEDIATRE

<u>Saint-Genis</u>	
Guy	04 50 42 20 11

PHARMACIES

<u>Thoiry</u>	
Les Monts Jura	04 50 41 20 31
<u>Collonges</u>	
Mr et Mme Dupont	04 50 59 60 17

Nous vous rappelons que vous pouvez commander vos médicaments à partir du fax de la mairie

DECHETTERIE

Tél: 04 50 59 14 64

-du lundi au vendredi:

- de mars à oct.: de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00
- de nov. à fév.: de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

-le samedi:

- de mars à oct.: de 8 h 30 à 18 h 00
- de nov. à fév.: de 8 h 30 à 17 h 00
- tous les **dimanches matin:** de 9 h 00 à 12 h 00
- fermé tous les jours fériés

ALLO ENCOMBRANTS 04 50 20 65 86

Service objets encombrants

SERVICES

Mairie	04 50 56 31 08
fax	04 50 56 37 46
Eau - Assainissement	04 50 42 12 96
E D F	04 50 41 77 22
La Poste	04 50 56 42 22
France-Télécom	13
Impôts	04 50 56 65 23

CENTRE MEDICO-SOCIAL

Saint - Genis 04 50 42 12 65

MAINTIEN A DOMICILE 04 50 41 47 12

CENTRE DE RADIOLOGIE

Saint-Genis 04 50 28 27 27

ECOLE PRIMAIRE 04 50 56 37 52

SALLE CHAMP-FONTAINE

Péron 04 50 56 37 39

A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Mission locale des jeunes 04 50.48.09.86
ANPE St-GENIS 04 50.28.24.14

C.M.P (Centre Médico-Psychologique)
 04 50.42.85.47

BIBLIOTHEQUE 04 50.56.41.39

Aux heures de permanences soit:

Le mardi de 16h30 à 18h00

Le mercredi de 16h00 à 18h30

Le vendredi de 16h30 à 19h00

Premier et troisième samedi du mois de 10h00 à 12h00

INFIRMIERE

Léaz Pirollet 04 50 56 71 64

TAXI

Péron Goubel 06 80 20 26 20

La POSTE 04 50 56 42 22

-du lundi au jeudi :de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30

-le vendredi :de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00

-le samedi :de 9 h 00 à 12 h 00

Ramassage des ordures ménagères: le jeudi

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04.50.56.31.08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail: Mairie.Peron@CC-pays-de-gex.fr

**Du Lundi au Vendredi
de 13 h 30 à 18 h30**

CALENDRIER DES GARDES DES PHARMACIES DU PAYS DE GEX POUR 2003

SEPTEMBRE

06/09/2003 au 13/09/2003 **HYBORD**
 13/09/2003 au 20/09/2003 **ROBERT-LORAUX**
 20/09/2003 au 27/09/2003 **MAISSA**

OCTOBRE

27/09/2003 au 04/10/2003 **MERCIER**
 04/10/2003 au 11/10/2003 **PAOLI**
 11/10/2003 au 18/10/2003 **PEL**
 18/10/2003 au 25/10/2003 **LOTZ-MATTERN**

NOVEMBRE

25/10/2003 au 01/11/2003 **COTTIN**
 01/11/2003 au 08/11/2003 **REVOL**
 08/11/2003 au 15/11/2003 **SAVARIAU**
 15/11/2003 au 22/11/2003 **BOUQUET**
 22/11/2003 au 29/11/2003 **BOUVIER**

DECEMBRE

29/11/2003 au 06/12/2003 **ROBERT-LORAUX**
 06/12/2003 au 13/12/2003 **MAISSA**
 13/12/2003 au 20/12/2003 **MERCIER**
 20/12/2003 au 27/12/2003 **FERNOUX**
 27/12/2003 au 03/01/2004 **HYBORD**

La garde commence le jour indiqué à 19 heures et se termine le jour indiqué à 19 heures.

ARBEZ	Place de la Mairie, THOIRY	04 50 41 20 31
BARBIER	C Cial la Poterie, FERNEY	04 50 40 97 44
BOUQUET	6 Chemin du Levant, FERNEY	04 50 40 68 97
BOUVIER	Rue de le Mairie, CESSY	04 50 41 40 60
COTTIN	105 Chemin Ravoire, PREVESSIN	04 50 40 57 66
FERNOUX	Grande Rue, DIVONNE,	04 50 20 00 93
HYBORD	C CIAL Carrefour RN 5, SEGNY	04 50 41 47 93
LARTAUD	10 R des Hautains, ST GENIS	04 50 42 02 21
MAISSA	Rue des Bains, DIVONNE,	04 50 20 00 57
MERCIER	Arcades d'Ornex, ORNEX,	04 50 40 53 86
PAOLI	Les Vertes Campagnes, GEX	04 50 41 52 75
PEL	539, Rte de Divonne, GEX	04 50 41 47 95
REVOL	5 Avenue Voltaire, FERNEY	04 50 40 72 10
ROBERT LORAUX	Rond Point de Mategnin, PREVESSIN	04 50 28 06 79
SAVARIAU	Avenue de la Gare, GEX	04 50 41 54 04
TANDONNET	Route de Divonne, Versonnex	04 50 41 14 13

Pour connaître les médecins de garde, composer le 15 sur votre téléphone.

Service de garde vétérinaires : composer le numéro d'une des cliniques vétérinaires du Pays de Gex pour obtenir en cas d'urgence les coordonnées du service de garde. St-Genis : 04.50.42.12.34 Gex : 04.50.41.76.45

SOMMAIRE

		CCPG	PAGE 18
EDITO	PAGE 1	LES SOCIETES	PAGE 15
UTILE PRATIQUE	PAGE 2	LES INFOS	PAGE 21
SERVICE DE GARDE	PAGE 3	TRIBUNE LIBRE	PAGE 24
LE CARNET	PAGE 4	CALENDRIER DES FETES	PAGE 26
LA MAIRIE	PAGE 5	LE PORTRAIT	PAGE 27

LE CARNET

Naissances

CANDOLFI Julian, né le 16 juin 2003,
CANDOLFI Noah, né le 16 juin 2003,
BADEL Romain, né le 20 juin 2003
REVERDI Alexandre, né le 25 juin 2003,
SAMUEL Jérémie, né le 20 juillet 2003,
CHARVET Valentin, né le 13 août 2003,

Décès

PENEY Robert, décédé le 23 juin 2003,
GOLAY Claudine, décédée le 10 juillet 2003,
MOCHNIEJ Ryszard, décédé le 23 juillet 2003,

Mariages

Manuel CAQUINEAU, et Sophie VEILLET, le 6 septembre 2003,

Le Plan Local d'Urbanisme de PÉRON (P.L.U.)

**Vous avez besoin d'information ? Vous voulez en savoir plus sur le sujet ?
Alors n'hésitez pas à vous rendre à la permanence consacrée au PLU chaque vendredi de
15h00 à 18h00 à la mairie.**

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous venez d'arriver à Péron (Péron, Logras, Feigères, Greny) et afin de simplifier vos démarches administratives, venez signaler votre arrivée au secrétariat de Mairie où vous serez les bienvenus.

EN CAS DE DEPART DE LA COMMUNE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler en mairie, soit en passant au secrétariat soit en téléphonant au 04.50.56.31.08.

Réunion pour le calendrier des fêtes de Péron

Mardi 7 octobre 2003 à 18h30

Salle Champs Fontaine

Si possible deux membres par société

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) venez vite faire le nécessaire en mairie avant le 31 décembre 2003.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE DURANT LES FETES DE FIN D'ANNEE

Le secrétariat de mairie sera fermé

Du mercredi 24 décembre 2003 au 4 janvier 2004 inclus.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DU DEPARTEMENT DE L'AIN

Le recueil et le budget du Syndicat Intercommunal d'électricité sont à la disposition du public au siège du syndicat ainsi qu'à la mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, soit pour ceux nés juillet, août, septembre, venir avant le 15 octobre 2003.

Les jeunes filles nées avant le 1^{er} janvier 1983, et les jeunes garçons nés avant le 1^{er} janvier 1980 ne doivent pas se faire recenser.

Pour toutes questions relatives au service national téléphonez au 03.04.38.36.36
minitel : 3615 ARMEE.

Internet ww.defense.gouv.fr

LA MAIRIE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 6 MAI 2003

Absents excusés : Mrs.CACHET et ZAMORA

Absents : Mrs LEVRIER et RABILLER

Ouverture de la Séance à 20 H.

1. Election du secrétaire de séance

Mme LEANDRE Bernadette

**2. Les comptes-rendus du CM des 31 mars 2003
et 3 avril 2003 sont approuvés à l'unanimité.**

3. DELIBERATIONS

3.1 Modification des statuts du Syndicat d'Electricité de l'Ain

Le Maire rend compte du courrier du Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain concernant la proposition de modification de statuts.

Celui-ci précise que, en mars 1996, le Comité Syndical a décidé d'étendre les compétences du Syndicat sous forme optionnelle dans différents domaines, dont la communication électronique.

A ce titre, il est précisé que le Syndicat départemental exerce tout ou partie des compétences suivantes en matière de communication électronique :

1) Propriété, maîtrise d'ouvrage des équipements de communication électronique (zones de télécommunications avancées, télécentres, centres multimédias, réseaux de vidéocommunication, réémetteurs de télévisions, etc...)

2) Gestion des services correspondant à ces équipements

3) Compétences communales ou intercommunales concernant les réseaux distribuant par câbles, des services de radiodiffusion sonore et de télévision, définies à l'article 34 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986, ou dans tout autre texte législatif qui lui serait substitué ou viendrait la compléter.

A cette époque, les techniques concernant les réseaux haut débit n'étaient pas connues. C'est pourquoi ces termes n'apparaissent pas dans nos statuts.

Afin de clarifier l'action que le Syndicat pourrait mener sur ce sujet, le Président propose de compléter l'option "Communication électronique" par :

-l'ajout d'un paragraphe au 1 de l'article 2-III libellé comme suit :

«Exercice de la compétence relative à la maîtrise d'ouvrage, premier établissement et/ou travaux ultérieurs d'infrastructures destinés à supporter des réseaux de télécommunications, pour les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs dans les conditions définies par l'article L 1511-6 du Code Général des Collectivités

territoriales, ou tout autre article qui le remplacerait.»

-l'ajout au 2 de l'article 2-III libellé comme suit :

«y compris la capacité d'intervenir comme opérateur dans le respect des textes légaux existants ou à intervenir sur ce sujet ».

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré.

-DECIDE de modifier les statuts en complétant :

-le 1 de l'article 2-III comme suit :

«Exercice de la compétence relative à la maîtrise d'ouvrage, premier établissement et/ou travaux ultérieurs d'infrastructures destinés à supporter des réseaux de télécommunications, pour les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs dans les conditions définies par l'article L 1511-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou tout autre article qui le remplacerait.»

- le 2 de l'article 2-III libellé comme suit :

«y compris la capacité d'intervenir comme opérateur dans le respect des textes légaux existants ou à intervenir sur ce sujet.»

Approuvé à l'unanimité.

3.2 Redevance d'occupation du domaine public pour l'Electricité (procédure de perception)

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des syndicats d'électricité, tels que le Syndicat d'électricité auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

-de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum ;

-que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;

Monsieur le Maire fait part du courrier du Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain :

-proposant aux communes de percevoir pour leur compte, le montant de la redevance. Précisant que la totalité de cette redevance sera restituée à la commune.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

-ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

-CHARGE le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain d'assurer, pour le compte de la commune, la perception des montants correspondants.

Approuvé à l'unanimité.

<p>3.3 Convention avec l'association « Pays'Nov » et la Chambre d'agriculture pour diagnostic agricole préalable à la révision du PLU</p> <p>Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le choix du Conseil Municipal de lancer une révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). et présente un projet de convention de l'association PAYS'nov dont le siège est à Bourg-en-Bresse, et de la Chambre d'agriculture de l'Ain, pour réalisation d'un diagnostic agricole préalable à la révision du P.L.U..</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :</p> <p>-ACCEPTE les termes du projet de convention pour réalisation d'un diagnostic pour un montant de 1 440 € H.T.</p> <p>-DIT que le montant de la dépense est prévu au Budget 2003</p> <p>-AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.</p> <p>Approuvé à l'unanimité.</p>	<p>Approuvé à l'unanimité.</p> <p>c) Eaux pluviales</p> <p>1/ Rédaction ancienne : Coordination en matière de réseaux d'eaux pluviales limitée aux seuls réseaux séparatifs et en partenariat avec les communes concernées.</p> <p>2/ Proposition nouvelle : Elaborer, mettre en place, exécuter et coordonner en collaboration avec les communes concernées les actions définies au contrat de rivières. Définir les orientations du schéma directeur des eaux pluviales et aider à son application par les communes.</p> <p>Approuvé à l'unanimité.</p>
<p>3.4 Transfert de compétences à la CCPG concernant «protection et mise en valeur de l'environnement», «neige et montagne», et «gens du voyage»</p> <p>Par plusieurs délibérations, la Communauté de Communes du Pays de Gex a étendu ses champs de compétences dans les domaines de l'environnement, de la neige, des gens du voyage.</p> <p>En exécution de l'article 5211.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune membre doit délibérer à son tour à la suite de la Communauté de Communes sur les transferts proposés.</p> <p>Le Président de la Communauté de Communes a saisi toutes les communes membres pour leur demander de délibérer dans le même sens.</p> <p>Les transferts portent sur les compétences suivantes : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT</p> <p>a) Eau</p> <p>1/ Rédaction ancienne : Production, transport et distribution d'eau potable à l'exception de l'eau destinée à l'embouteillage.</p> <p>2/ Proposition nouvelle : Production, transport et distribution d'eau potable, à l'exception de l'eau destinée à l'embouteillage. Des fournitures d'eau en gros pourront être assurées ponctuellement pour des Communes implantées hors périmètre communautaire.</p> <p>Approuvé à l'unanimité.</p> <p>b) Assainissement</p> <p>1/ Rédaction ancienne : Gestion des réseaux d'assainissement et traitement des eaux usées.</p> <p>2/ Proposition nouvelle : Assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées ainsi que contrôler la réalisation et le fonctionnement des installations d'assainissement autonomes (application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et des arrêtés de mai 1996).</p>	<p>d) Sentiers</p> <p>1/ Rédaction ancienne : En partenariat avec les autres collectivités publiques compétentes et notamment le Conseil Général de l'Ain, coordination de circuits de randonnées pédestres, cyclables et équestres hors périmètre de la réserve naturelle.</p> <p>2/ Proposition nouvelle : En partenariat avec les autres collectivités publiques compétentes et notamment le Conseil Général de l'Ain, coordination, jalonnement et maintenance des circuits de randonnées pédestres, raquettes à neige, cyclables et équestres sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Gex, y compris dans le périmètre de la réserve naturelle.</p> <p>Approuvé à la majorité (1 contre M. Collombet, 1 abstention M. Armand).</p> <p>e) Réserve Naturelle</p> <p>1/ Rédaction ancienne : Néant</p> <p>2/ Proposition nouvelle : Sous l'autorité de l'Etat ou de son représentant, dans le cadre d'une convention, gestion de la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura</p> <p>Approuvé à la majorité (2 contre M. Armand, M. Collet, 3 abstentions Mme Blanc, Mrs Girod et Peray).</p> <p>GENS DU VOYAGE</p> <p>1/ Rédaction ancienne : Néant</p> <p>2/ Proposition nouvelle : Prise de compétence pour l'accueil des gens du voyage dans le Pays de Gex : aménagement et gestion des aires équipées.</p> <p>Approuvé à l'unanimité.</p> <p>NEIGE ET MONTAGNE</p> <p>1/ Rédaction ancienne : Poursuite des compétences exercées précédemment à la création de la C.C.P.G. par le Syndicat Mixte du Mont Rond, le SIVU de la Vattay, le Syndicat de la Faucille, le Syndicat Mixte du Jura Gessien.</p> <p>2/ Proposition nouvelle : Poursuite des compétences exercées précédemment à la création de la C.C.P.G. par le Syndicat du Mont-Rond, le SIVU de La Vattay, le Syndicat du Col de La Faucille, le Syndicat Mixte du Jura Gessien et étendues maintenant aux compétences du SIVOM de la Valse-</p>

rine.

Organisation et mise en œuvre du service de remontées mécaniques et des pistes de ski alpin du Col de La Faucille – Val Mijoux et du site nordique de La Vattay, exploitation de ces deux sites.

Organisation et mise en œuvre des pistes de ski de fond du site nordique de la Valserine et exploitation de ce site. Organisation et mise en œuvre des pistes de sentiers piétons et des itinéraires raquettes dans les communes de Mijoux et Lélex.

Approuvé à la majorité. (1 contre M. Collombet, 5 abstentions Mmes Blanc, Lemaître, Mrs. Collet, Davis, Moutton).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre Mme Lemaître, M. Collet, 2 abstentions M. Collombet, Mme Blanc):

-APPROUVE les transferts de compétences à la Communauté de Communes du Pays de Gex.

3.5 Programme travaux forestiers 2003 (approbation des devis présentés par O.N.F.)

Le Maire rappelle aux membres présents les travaux proposés par l'O.N.F. pour l'entretien et l'investissement dans la forêt soumise de Péron, pour l'année 2003.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-ACCEPTE les programmes suivants selon devis :

1/ travaux d'investissement :

Programme 22E303*1 : Dégagement de semis naturels résineux parcelles 13 et 25 pour un montant arrêté à la somme de 4 747,50 €TTC.

2/ travaux d'entretien :

Programme 22E003*1 : Entretien des limites parcelles 17,18,19,20,29,30 et 31, et dégagement manuel de plantation parcelle 32 pour 5 119,92 €TTC.

- DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget primitif 2003

-AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ces travaux.

Approuvé à l'unanimité.

3.6 Constitution d'une commission communale d'aménagement foncier

Afin de compléter la commission communale d'aménagement foncier déjà constituée, il y aurait lieu de procéder par vote à bulletins secrets à la désignation de 2 propriétaires forestiers titulaires et de 2 propriétaires forestiers suppléants.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins nuls (à déduire) : 0

Reste suffrages exprimés : 15

Majorité Absolue : 8

Titulaires :

M. Charvet Bernard

M. Pelloux Raymond

Ayant obtenu 15 voix, ont été proclamés élus.

Suppléants :

M. Beaupoil Léon

M. Julliard Bernard

Ayant obtenu 15 voix, ont été proclamés élus.

4. POINTS DIVERS

4.1 Auberge Communale

-Point sur les travaux, retard de 15 jours pour la maçonnerie.

-La suite à donner au devis de l'entreprise Algaflex pour l'installation d'une cloison mobile entre le bar et le restaurant est reportée au mois prochain dans l'attente d'une réponse du bureau structures béton armé.

4.2 Contentieux Blanc-Banderier et révision du P.O.S.

1/ M. le Maire présente à l'assemblée les jugements du Tribunal Administratif et demande aux conseillers quelle suite il faudra donner à ces dossiers :

-Pour la requête 0103835 (contre la délibération du 13 février 2001 approuvant le P.O.S.) présentée par M. Blanc Régis et Melle Banderier, le tribunal a décidé d'annuler la délibération ; par conséquent le P.O.S. est annulé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas utiliser son droit de recours contre cette décision.

-Pour la requête 0104974 (contre l'autorisation de remblai sur la propriété Dimcovski du 27 août 2001) présentée par M. Blanc Régis et Melle Banderier, le tribunal a décidé d'annuler cette autorisation et de déclarer la requête formulée par Melle Banderier comme irrecevable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions Mmes Blanc, Léandre, et Mrs. Collombet, Davis), décide de ne pas utiliser son droit de recours contre cette décision.

-Pour la requête 0202647 (contre le PC d'une villa sur la propriété Dimcovski du 26 avril 2002) présentée par M. Blanc Régis et Melle Banderier ; le tribunal a décidé d'annuler le PC et de déclarer la requête formulée par Melle Banderier comme irrecevable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention Mme Léandre) décide de ne pas utiliser son droit de recours contre cette décision.

-Pour la requête 0202797 (contre la déclaration de travaux sur la propriété Dimcovski du 26 novembre 2001) présentée par M. Blanc Régis et Melle Banderier ; le tribunal a décidé d'annuler la DT et de déclarer la requête formulée par Melle Banderier comme irrecevable. La décision de recours ou de non recours sera prise lors de la séance du CM de juin.

Au vu de ces jugements la commune de Péron est condamnée à payer à M. Régis Blanc la somme de 900 €

2/ Suite à ces jugements M. le Maire informe l'assemblée que le document à prendre en compte pour toutes les demandes d'urbanisme est le P.O.S. approuvé le 14 octobre 1992.

4.3 Budget 2004

Le Conseil Général par courrier du 15 avril nous informe qu'en raison de la nouvelle norme comptable M

52 applicable aux départements, il devra voter son budget 2004 en fin d'année 2003 et pour ce faire il demande aux communes de faire passer leurs demandes de subventions avant le 31 juillet 2003. La commission finances devra proposer pour le conseil de juillet des actions à mener en 2004 pouvant être subventionnées.

4.4 Gendarmerie de Collonges

M. le Maire informe l'assemblée que la gendarmerie de Collonges souhaite fermer au public le mardi, et le jeudi matin et le dimanche toute la journée.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité cette proposition. Un courrier de refus signé conjointement par les maires des communes rattachées à Collonges sera envoyé aux responsables de cette proposition.

4.5 Contrat d'entretien du skate park

M. Collet présente un projet de contrat d'entretien de l'entreprise « Funramp » de Dardilly pour un montant annuel de 2 355,38 €TTC pour une durée de 5 ans avec changement des pistes de roulement au cours de la 4^{ème} et de la 5^{ème} année.

Acceptée à l'unanimité.

4.6 Aménagement place St Antoine, des abords de la mairie et de la Grand'rue

L'appel d'offres a démarré le 14 avril et comprendra un lot.

4.7 Aménagement ancienne école de Logras

Suite à la volonté du Conseil Municipal de transformer l'ancienne école de Logras en logement sociaux et le refus de M. le Préfet de supprimer le logement de fonction actuel, M. le Maire demande aux conseillers de donner leur avis :

-soit de réaliser ces travaux en interne
-soit de les confier à la Semcoda ,avec un bail emphytéotique d'une durée à définir.

Le Conseil choisit de confier les travaux à la Semcoda (2 contre, Mme Lemaître, M. Collignon).

En fonction de ce vote M. le Maire demande à l'assemblée son avis sur deux propositions de la Semcoda :

-La Semcoda finance les travaux de la chambre isolée et du logement de fonction, un loyer est appelé auprès de la commune pour la valeur du remboursement du prêt correspondant, augmenté des charges et des frais de gestion.

-La commune finance les travaux de la chambre isolée et du logement de fonction il n'y a pas de loyer appelé.

Le Conseil Municipal accepte la première proposition par 13 voix (pour la 2^{ème} proposition seulement 2 voix pour, Mme Lemaître, M. Collet).

4.8 Révision du P.L.U.

M. le Maire donne les comptes rendus des réunions du 7 avril (porter à connaissance) et du 24 avril (diagnostic).

Le diagnostic devra être analysé par les conseillers faisant partie de la commission du P.L.U. pour présenter le

document dans le dossier de concertation.

4.9 Acquisition d'un véhicule utilitaire

En vue du changement de l'Unimog qui devient très âgé, le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal d'acquérir un nouveau véhicule (2 abstentions Mme Lemaître, M. Collombet, 1 contre M. Collignon). Un appel d'offres devra être lancé.

4.10 Achat d'un nouvel ordinateur pour la mairie

M. Collet informe l'assemblée qu'il y aurait lieu d'acquérir un nouvel ordinateur qui sera réservé aux membres du Conseil Municipal. Accepté à l'unanimité, des devis seront demandés.

4.11 Extension de l'aménagement du centre village

La Seda nous demande de retenir pour le relevé topographique de la future Z.A.C. un bureau de Géomètre. Le Conseil Municipal retient à l'unanimité M. Ducret, géomètre, moins-disant.

5. COMPTES-RENDUS

5.1 Commissions communales et réunions maire et adjoints

5.1.1 Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :
Réunion du 7 avril 2003

M. Vialetto, PC pour salle de réunions et club house.
Avis favorable.

M. Charvet Bernard, PC pour villa rue de Paruthiol.
Avis favorable.

M. Brocard, PC pour villa dans lot. «Clos du Four à pain». A revoir.

SCI « Logras Village » pour modificatif, PC (façades et SHON). Avis favorable.

M. Bervas, PC pour villa lot. «Les Genevray».
Avis favorable.

M. Laurora, PC pour villa dans lot. «Les Genevray».
Avis favorable.

Réunion du 22 avril

M. Perrineau, DT pour ouverture de fenêtre et porte rue de l'Ancienne Fruitière à Feigères. Avis défavorable.

M. Aldaz Carroll, DT pour création de 2 vélux. Avis défavorable.

M. Ghandour, DT pour abri de jardin. Avis favorable.
Réunion du 5 mai 2003

M. Barbe et Mme Peney Girard, DT pour clôture chemin de la Louye. A revoir.

M. Prodon Charles, DT pour abri tunnel, chemin Vie de l'Etraz. Avis favorable.

Consortium Tursun, PC pour 4 villas, route de Lyon.
Avis favorable.

M. Richard Michel, PC pour extension d'un bâtiment existant, rue de Bruel. Avis favorable.

Mme Vuillermoz Annie, PC pour villa rue du Marquisat. Avis favorable.

5.1.2 Relation écoles

*M. Collet présente le conseil d'école du 17.04.03

5.1.3 Jeunesse (M. Collet) compte rendu de la réunion du 9.04.03

*Des devis ont été demandés pour l'extension des jeux d'enfants à Logras et Péron. La société Bouvet a été retenue pour la somme de 6 217 € Accord du Conseil Municipal.

*Le projet d'abri pour les jeunes pour le skate park tel que présenté par le Cabinet Strates est abandonné. La commission réfléchit pour une autre solution.

5.1.4 Environnement Patrimoine (M. Collet)
Réunion du 8.04.03

*Aménagement de la cour de la résidence de l'Etraz. Le bureau Fontaine sera contacté pour vérifier les choix de la commission.

*Contrat de rivières : « Ru de Baraty » la commission propose de retenir le Bureau CIDEE pour un montant de 1600 € Accord du Conseil Municipal.

Réunion du 12.04.03

*Une vingtaine de bénévoles ont nettoyé les berges de l'Annaz, une journée n'est malheureusement pas suffisante au vu de tout ce qui a pu être ramassé.

Le Conseil Municipal remercie M. Blanc Régis pour son soutien logistique.

5.2 Commissions intercommunales

5.2.1 Conseil Communautaire (M. Moutton)

5.2.2 Tourisme

Compte-rendu de la réunion du 22 avril par M. Gigi :

Dans le cadre du futur Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) :

-Projet de séjour 6jours/5nuits sur la chaîne du Jura (projet O.N.F.). L'O.N.F. recherchera des endroits pour les nuitées.

-Projet bateau navette (barrage Génissiat- Fort l'Ecluse)

-Projet de musée à Mijoux (les métiers d'autrefois...)

5.2.3 Développement économique

Compte rendu de la réunion du 16 avril par M. Davis.

6. COURRIER

Lettre de la D.D.E. de Bourg en réponse à notre refus concernant le désengagement de l'Etat.

SEANCE LEVEE A 00 H 45

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 5 JUIN 2003

Absent : M. RABILLER

Ouverture de la Séance à 20 H.

1. Election du secrétaire de séance

Mme LEANDRE est élue

2. Le compte rendu du CM du 6 MAI 2003 est approuvé.

3. DELIBERATIONS

3.1 Aménagement et extension du centre village

Conventions de prestations de service pour VRD, Etudes d'impact, Note d'incidence « Loi sur l'eau ».

Monsieur Le Maire expose :

Dans le cadre du développement du centre village, et pour étayer la future concertation avec la population, le Conseil Municipal a décidé d'engager les études devant permettre d'évaluer la faisabilité urbaine, technique, juridique et financière de l'opération.

A ce titre, le pilotage et le montage de l'opération ont été confiés à la SEDA, les réflexions sur l'urbanisme et l'architecture aux cabinets SARTORI et VAN DEN DRIESSHE.

Les études de faisabilité doivent à présent s'appuyer sur des données techniques qui comprennent :

-la réalisation d'un lever topographique comprenant le relevé des réseaux existants ;

-la réalisation de l'étude d'impact du projet sur l'environnement ;

-l'étude technique du projet d'aménagement, des équipements et dessertes à créer pour viabiliser la zone et assurer une bonne insertion du projet dans l'environnement. Cette étude devra être précisée par une description et une estimation sommaire du coût de l'ensemble des travaux : VRD (Voiries et Réseaux Divers), espaces libres... ;

- la rédaction de la notice d'incidence « Loi sur l'eau ».

Une consultation de géomètres et de bureaux d'études a été organisée par la SEDA qui a établi un rapport d'analyse des propositions reçues. Il est proposé au Conseil Municipal, pour mener à bien ces missions, de retenir les bureaux suivants :

- **Géomètre :**

Elaboration d'un plan topographique au 1/500 avec lever des réseaux existants et report des données cadastrales : Cabinet DUCRET – GROS pour un montant de 2.231,00 €HT

- **Bureau d'études d'Impact :**

Réalisation d'une étude d'impact : BE SAGE pour un montant de 5.575,00 €HT

- **Bureau d'études VRD (Voiries et Réseaux Divers) :**

Description et estimation sommaire du coût de l'ensemble des travaux : VRD (Voiries et Réseaux Divers), espaces libres... : Cabinet DUPONT BERNARD pour un montant de 5.545,00 €HT

- **Bureau d'études « Loi sur l'eau » :**

Rédaction de la notice d'incidence « Loi sur l'eau » dans le cadre d'une déclaration : BE AIN GEOTECHNIQUE pour un montant de 1.920,00 €HT.

Ces études seront complétées ultérieurement d'une étude géotechnique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE :

-De retenir les bureaux suivants

-D'engager les missions décrites ci-dessus

-D'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement des missions pré-citées.

Acceptée à l'unanimité.

3.2 Acquisition d'un terrain « Sous-Péron » appartenant aux consorts Duparc

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents, qu'il y aurait lieu, afin de faciliter l'installation d'un paysagiste-pépinieriste au lieu dit « Sous-Péron », d'acquérir la parcelle cadastrée section C n° 797 appartenant aux consorts DUPARC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-ACCEPTE d'acquérir la parcelle cadastrée section C N° 797, d'une superficie cadastrale de 1868 m², appartenant aux consorts DUPARC au prix de 7,62 €/le m², soit pour un montant de 14 234,16 €

-AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer l'acte notarié à intervenir et toutes pièces s'y rapportant

-DIT que le montant de la dépense est prévu au Budget 2003 opération n°5.

Acceptée à l'unanimité.

3.3 Approbation du projet d'actions du programme local de l'Habitat (P.L.H.)

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 28 mars 2000, le Conseil Communautaire a donné son accord pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat à l'échelle du territoire communautaire et sa mise en œuvre, conformément aux statuts de la Communauté de Communes.

L'objectif du P.L.H. :

Il s'agit d'un outil de définition et de pilotage d'une politique de l'habitat d'une durée de 5 ans, pour permettre une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements sur un territoire donné.

Le suivi et le pilotage de l'élaboration du

P.L.H. :

En date du 26 septembre 2000, le Conseil Communautaire a arrêté la constitution d'un comité de pilotage rassemblant les représentants de la Communauté de Communes du Pays de Gex, de l'Etat, du Conseil Général de l'Ain et de l'A.D.I.L. 01.

De même, par délibération en date du 30 janvier 2001, le Conseil Communautaire, suite à une procédure de marché négocié, a choisi de confier l'étude d'élaboration du P.L.H. à un bureau d'études spécialisé, à savoir le cabinet G.T.C. Guy Taïeb. Le bureau d'études a donc accompagné le comité de pilotage et la Communauté de Communes dans la réalisation du diagnostic, des objectifs et du programme d'actions et de ses moyens.

Le diagnostic et les orientations stratégiques :

Le diagnostic élaboré au cours de l'année 2001 a fait l'objet d'une journée d'échanges sous la forme d'un séminaire, le 10 octobre 2001. Ce séminaire qui rassemblait l'ensemble des acteurs publics et privés, intervenant dans la politique de l'habitat a permis de définir les orientations stratégiques et de proposer un scénario de développement sur lequel s'appuie le programme d'actions.

Le scénario de développement choisi par le comité de

pilotage, du 14 décembre 2001, repose sur une hypothèse de croissance démographique de 1,8 % /an. Il en découle un besoin annuel de 700 logements dont 130 logements sociaux.

Le programme d'actions (cf. document annexé) :

Ce programme d'actions constitue la mise en œuvre des orientations stratégiques de la politique de l'habitat à conduire dans le Pays de Gex. Il a fait l'objet de nombreux échanges et de discussions dans différentes assemblées. En effet, il a été présenté la première fois en comité de pilotage le 1^{er} mars 2002, puis en comité de pilotage et en commission aménagement, le 28 août 2002, en Conseil des Maires, le 17 octobre et en Conseil Communautaire au mois de Novembre 2002. Enfin, il a fait l'objet, suite au vote du budget primitif de la Communauté de Communes, d'un avis favorable du comité de pilotage et de la commission aménagement, le 11 mars 2003.

Au total, neuf actions constituent la mise en œuvre du PLH sur la durée du programme pour un montant de 2 260 000 €. Les orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Pays de Gex, débattues en décembre 2002, ont retenu un budget prévisionnel sur 5 ans de 1 760 000 € soit 352 000 € par an pour une mise en œuvre, à compter de janvier 2004.

-Action n°1 : Programmation en logements : répondre à l'ampleur des besoins actuels et futurs

-Action n°2 : Renforcement de la coopération entre le Pays de Gex et le Canton de Genève dans le domaine de l'habitat

-Action n°3 : Aide à la relance de l'offre en logement social (130 par an)

-Action n°4 : Aide à la relance de l'offre privée (cette action ne sera pas mise en œuvre)

-Action n°5 : Politique foncière : évaluation du foncier mobilisable et réflexion sur l'opportunité d'un organisme de partage foncier

-Action n°6 : Réponses aux besoins des ménages les plus fragiles : assurer les équilibres de peuplement

-Action n°7 : Démarche qualité

-Action n°8 : Cohérence territoriale : adapter les documents d'urbanisme

-Action n°9 : Un outil transversal : dispositif d'animation, de suivi et d'évaluation de la politique du logement.

A titre d'information, le détail du diagnostic, des orientations stratégiques et du projet de programme d'actions ont été remis à chaque commune. Est également annexé à cette délibération, le projet résumé des actions.

La procédure de validation :

La Communauté de Communes, après avoir délibéré le 24 avril 2003 pour arrêter le projet de P.L.H., demande à chaque commune de se prononcer sur le projet de P.L.H.. Si des observations sont formulées par les communes dans un délai de trois mois, la Communauté de Communes devra examiner les observations exprimées. Ensuite, une nouvelle délibération sur le projet devra être prise par la Communauté de Communes en fon-

tion des observations qui auront été retenues ou pas. Ensuite, le P.L.H. devra recueillir l'avis du Comité Départemental de l'Habitat (septembre 2003) et faire l'objet d'une nouvelle délibération de la Communauté de Communes qui arrêtera le programme du P.L.H. pour une durée de cinq ans et qui signera une convention de mise en œuvre avec l'Etat. Par ailleurs, le P.L.H. doit faire l'objet d'une évaluation annuelle et si besoin, d'une révision pour l'adapter au contexte socio-économique local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-APPROUVE le diagnostic, les orientations stratégiques et le projet de programme d'actions du P.L.H., tel qu'annexé, ainsi que les modalités de mise en œuvre des actions du P.L.H..

Acceptée à l'unanimité.

3.4 Renouveaulement de classement de l'Office de Tourisme de Collonges et sa région

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du président de l'Office de Tourisme de Collonges et sa Région pour un renouvellement de classement de l'O.T..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-DECIDE de classer l'Office de Tourisme de Collonges et sa région en catégorie 1 étoile.

-DECIDE de lui confier l'accueil, l'information des touristes ainsi que la promotion et l'animation touristiques

-AUTORISE le Maire, à signer la convention à intervenir

Acceptée à l'unanimité.

3.5 Contrat de maintenance pour le logiciel de la bibliothèque (Microbib)

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y aurait lieu de renouveler le contrat de maintenance pour le logiciel de la Bibliothèque avec la «SARL MICROBIB» d'Epargnes (Charente-Maritime) pour un montant annuel de 352 €HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-ACCEPTE le contrat de maintenance avec la «SARL MICROBIB» tel que présenté, pour un montant annuel de 352 €HT.

-AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer ledit contrat qui prendra effet au 1^{er} juillet 2003 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder 3 ans.

Acceptée à l'unanimité.

3.6 Contrat de maintenance pour le Skate Park avec «FUNRAMP»

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents leur volonté de faire contrôler et d'entretenir les équipements du skate park et présente un contrat de maintenance avec l'entreprise FUNRAMP de Dardilly pour un montant annuel de 1900 €HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-ACCEPTE le contrat de maintenance avec FUNRAMP

tel que présenté, pour un montant de 1900 €HT pour une durée de 3 ans + 2 ans avec forfait changement total des pistes durant la 4^{ème} et 5^{ème} année et possibilité pour la commune d'arrêter le contrat à la fin de la 3^{ème} année.

-AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer ledit contrat valable à compter de la date de signature du contrat.

Acceptée à l'unanimité.

3.7 Demande de DGE pour Aménagement de la place St Antoine 1^{ère} tranche

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le souhait de la municipalité de réaliser les travaux d'aménagement de la place St Antoine, des abords de la mairie, d'un carrefour et de la Grand'rue qui ont été estimés à 417 461,50 €HT, et dit qu'il y aurait lieu de solliciter deux subventions pour les exercices 2003 et 2004 au titre de la DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT, afin d'aider au financement des opérations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-SOLLICITE l'octroi de subventions au titre de la D.G.E. :

pour l'exercice 2003

concernant les phases n°1 et n°2 : aménagement de la place St Antoine et les abords de la mairie pour un montant estimatif de 326 973 €HT.

pour l'exercice 2004

concernant la phase n°3 : aménagement d'un carrefour et de la Grand'rue pour un montant estimatif de 93 698,50 €HT.

-DIT que les phases n°1 et n° 2 des travaux seront financées au Budget 2003 et que la phase n°3 sera prévue au Budget 2004.

Acceptée à l'unanimité.

3.8 Validation des objectifs du «contrat de rivières»

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que dans le cadre du « contrat de rivières » engagé en partenariat avec la Communauté de Communes, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable demande que chacun des maîtres d'ouvrage signataires valident les objectifs du contrat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-DECIDE de réaliser les opérations, définies en annexe, dans les conditions prévues au contrat pendant sa durée et en respectant le calendrier prévisionnel

-ACCEPTE de transmettre à la Communauté de Communes toute information relative aux opérations prévues au contrat et aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du contrat

-ACCEPTE de participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du contrat

-AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer toutes les pièces relatives à ce contrat

-DIT que la commune s'engagera financièrement à hauteur des sommes restant à sa charge, au vu des taux

de subventions actuels. Si les taux devaient diminuer fortement, de nouveaux financements extérieurs devraient être sollicités ou des économies réalisées.
Acceptée à l'unanimité.

4. DOSSIERS DIVERS

4.1 P.L.U.

-les comptes-rendus des 7 avril et du 24 avril 2003 sont approuvés sans remarque particulière.
-la présentation de la Synthèse du Diagnostic n'appelle pas de remarque. Une réunion publique pour la présentation du Diagnostic aura lieu le 1^{er} juillet à 20 h 30 à Champ-fontaine, et une lettre d'information n°2 sera distribuée avec le Petit Péronnais.

4.2 Recours contre décisions du Tribunal Administratif

Concernant la requête 0202797 (contre la déclaration de travaux sur la propriété Dimcovski du 26 novembre 2001) présentée par M. Blanc Régis et Melle Banderier, M. le Maire rappelle que le Tribunal Administratif a décidé d'annuler la DT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de recours contre la décision d'annulation de la DT.

Suite à la décision du tribunal administratif d'annuler le P.O.S. de 2001, et suite au devis de Maître Majerowicz le Conseil Municipal devra décider par délibération d'engager une procédure contre le tribunal administratif et contre l'Etat (ministère de la justice) pour obtenir réparation des frais engagés pour le P.O.S. 2001.

4.3 Aménagement place St Antoine

Résultat de l'appel d'offres.

Quatre entreprises ont répondu, elles sont toutes en dessous de l'estimation, l'appel d'offres est donc fructueux ; M. Ducret doit présenter pour le 10 juin une analyse des offres afin que la commission puisse faire son choix définitif.

Déplacement du monument aux morts :

M. le Maire donne lecture d'une pétition signée par 6 présidents (es) d'associations de la commune et de M. Maurice Clerc, ancien Maire, demandant que le monument aux morts ne soit pas ramené vers l'église mais plutôt vers les jeux d'enfants.

M. le Maire donne lecture d'un projet de réponse, approuvé à l'unanimité par les conseillers expliquant pourquoi le monument se déplacera comme prévu dans le projet. La population est invitée par le biais du Petit Péronnais à découvrir ce projet à la mairie.

4.4 Résultat des analyses de l'eau

Résultat des prélèvements faits en mairie et au puits de Greny : eau conforme aux critères bactériologiques de potabilité.

4.5 Résultat provisoire de la Commission nationale d'Équipement Commercial (C.N.E.C.) pour Ecomarché

M. le Maire donne le résultat des dossiers qu'il a défendus devant la C.N.E.C. le 20 mai à Paris :

Avis favorables (arrivés par fax à la préfecture) pour l'Ecomarché et pour la station d'essence et de lavage. L'avis officiel doit arriver au plus tard 2 mois après le passage devant la commission.

4.6 Travaux auberge

La couverture est en cours de finition.

5. COMPTES-RENDUS

5.1 Commissions communales et réunions maire et adjoints

5.1.1 Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :

Réunion du 19 mai 2003

Cirec, Permis de démolir, concernant villas rue de Paruthiol. Avis favorable.

M. Merrant, DT pour clôture, chemin des Contamines. Avis défavorable.

M. Mermillon, DT pour abri de jardin, «Les Vergers de Logras». Avis favorable.

M. Collet Maxime, DT pour véranda non fermée, chemin de la Chapelle. Avis favorable.

M. Dhoury, PC pour auvent en bois, chemin de Panferret. Avis favorable.

M. Peney-Girard, PC pour villa, chemin de la Fin à Greny. A revoir.

M. Carra, PC pour transformation en 3 logements d'un bâtiment existant. Avis favorable.

M. Gallard, PC pour villa, lot. «Les Genevray». Avis favorable.

M. Engen, PC modificatif, pour divers travaux concernant villa, lot. du «Clôt du four à pain ». Avis favorable.

Réunion du 2 juin

M. Nicod P. , Permis de démolir d'un abri, route de St Jean. Avis favorable.

Ent. Famy, demande d'autorisation pour poursuite du remblaiement de la carrière de Greny. Avis favorable.

M. Jacques J.C., DT pour balcon rue du Marquisat. Avis favorable.

M. Bugnet C., DT pour auvent en bois, route de la Combe. Avis favorable.

Commune de Péron, DT pour abri pour la Sté de Pétanque, route de Pougny. Avis Favorable.

M. Girod J.P., PC Modificatif pour bâtiment route de Pougny (implantation, façades, hauteur, bureaux en appt). Avis favorable sous conditions.

M. Girod J.P., PC pour 11 garages, route de Pougny. Présentation du projet aux conseillers présents. Avis défavorable à l'unanimité.

M. Peney-Girard, pour villa à Greny, chemin de la Fin. Avis favorable sous réserve.

M. Chevassus C., PC pour villa, chemin des Ravières

JP Auto, PC modificatif pour abri compresseur, zone de Pré Munny. Avis favorable.

*M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme Wuilay concernant la construction des « Jardins de Péron ».

Le projet de réponse proposé est accepté par les conseillers présents.

5.1.2 Relations écoles (M. Collet) réunion pour la cantine du 4 juin.

Le prix du ticket repas passera à 4,50 € à la rentrée de septembre pour les enfants.

Le déficit continue à diminuer.

5.1.3 Forêt-Agriculture (M. Collet) réunion pour l'aménagement foncier du 27 mai.

Suite à l'enquête, le périmètre d'étude a été accepté comme présenté, une lettre de réponse sera faite pour toutes les remarques notées lors de l'enquête publique.

5.2 Commissions intercommunales

5.2.1 Conseil Communautaire (M. Moutton)

Le schéma commercial du Pays de Gex a été accepté. Il donne 1500 m² de surface alimentaire sur le bassin de vie de Collonges, et 1000 m² à l'équipement de la maison.

5.2.2 Développement économique

Compte rendu de la réunion du 14 mai par M. Davis.

5.2.3 Déchets

Compte-rendu de la réunion du 13 mai par M. Collignon.

Le projet de route pour rejoindre Baraty avance moins vite que le projet de compostage : affaire à suivre très attentivement.

5.2.4 Syndicat du Haut Bugey

Compte rendu de la réunion du 17 mai par M. Caretti.

6. COURRIER

Lettre de M. Devesa concernant le devenir de son appartement, le conseil à l'unanimité refuse les propositions de celui-ci.

SEANCE LEVEE A 00 H 15

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 30 JUNI 2003

Absents excusés : Mme ROLLI (pouvoir à M. Girod) Mrs.CARETTI (pouvoir à M. Martinek) PERAY (pouvoir à M. Armand), DAVIS, MOUTTON.

Absents : Mrs. CACHET, RABILLER.

Ouverture de la Séance à 20 H.

1. Election du secrétaire de séance : Mme BLANC est élue

2. Compte administratif 2002 de la Commune:

Il est procédé à l'élection d'un président de séance pour le vote du compte administratif :

M Collet Maxime adjoint est élu à l'unanimité.

Présentation du Compte Administratif 2002 (Budget principal) par le Maire.

Le Maire se retire ensuite pour laisser délibérer le Conseil Municipal

Le Compte administratif 2002 est approuvé à l'unanimité.

2.1. Affectation définitive du résultat 2002 pour budget principal

Le Maire donne lecture du compte administratif 2002 du budget principal :

Fonctionnement (en euros) :

Titres de recettes émis	1 096 879,03
Mandats de dépenses émis	- 713 585,88

(+) 383 293,15

Excéd.fonctionnement.01 reporté	+ 15 244,90
---------------------------------	-------------

Résultat fonct. 2002 à affecter (+) 398 538,05

Investissement (en euros) :

Titres de recettes émis :	1 529 827,34
Mandats de dépenses émis :	- 393 689,50

besoin de financement :	(+) 1 136 137,84
-------------------------	------------------

Déficit. Investis. 01 reporté	(-) 193 356,19
-------------------------------	----------------

besoin de financement invest.	(+) 942 781,65
-------------------------------	----------------

(Excédent) art. 001 "recettes"

Restes à réaliser dépenses	+ (-) 1 236 767,00
----------------------------	--------------------

Restes à réaliser recettes	(+) 78 270,00
----------------------------	---------------

Besoin de financement réel (-) 215 715,35

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, au vu du compte de gestion 2002 du receveur municipal, et

après approbation du compte administratif 2002 présenté par le Maire décide d'affecter par décision modifi-

cative au budget primitif 2003 l'excédent de fonctionnement 2002 (398 538,05 €) comme suit :

1° en recettes d'investissement au compte 1068

"Réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé" : 383 538,05 €

-dont 215 715,35 € correspondant au besoin de financement réel d'investissement

-dont 167 822,70 € en réserve

2° en recette de fonctionnement au compte 002

« Excédent de fonctionnement reporté » le solde, soit 15 000 €

-Décide d'inscrire des modifications au budget prévisionnel 2003.

Approuvé à l'unanimité.

3. Compte administratif 2002 de la zone de Pré Munny

M. le Maire présente le Compte Administratif 2002.

Le Maire se retire ensuite pour laisser délibérer le Conseil Municipal.

Le Compte administratif 2002 est approuvé à l'unanimité.

3.1. Affectation définitive du résultat 2002 pour budget annexe « Zone de Pré Munny »

Le Maire donne lecture du compte administratif 2002 du budget primitif annexe de la « Zone d'Activités

Pré- Munny » :

Fonctionnement :

Titres de recettes émis	146 778,25
Mandats de dépenses émis	- 146 778,25

Excéd.fonctionnement.01 reporté	+	0,00
---------------------------------	---	------

Résultat fonct. 02 à affecter 0,00

Investissement :

Mandats de dépenses émis	146 778,25
Titres de recettes émis :	0,00

Besoin de financement : **(-) 146 778,25**

(Déficit) art.001 « Dépenses »

Excédent invest.01 reporté	(+)	133 994,26
----------------------------	-----	------------

Restes à réaliser dépenses	+ (-)	0,00
----------------------------	-------	------

Restes à réaliser recettes	- (+)	0,00
----------------------------	-------	------

Besoin de financement réel (-) 12 783,99

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, au vu du compte de gestion 2002 du Receveur Municipal, et après approbation du Compte Administratif 2002 du budget annexe de la Zone Artisanale Pré Munny présenté par le Maire :

décide d'affecter au budget annexe primitif 2003 de la Z.A. Pré Munny le déficit d'investissement 2002 (12 783.99 €) comme suit :

-en dépenses d'investissement au compte 001 « solde d'exécution N-1" : 12 783.99 €

décide d'inscrire des modifications au budget primitif 2003 Z.A. Pré-Munny.

Approuvé à l'unanimité.

4. Achat d'un UNIMOG

Suite à l'appel d'offres pour marché avec mise en concurrence simplifiée lancé le 15 mai 2003 pour l'acquisition d'un véhicule de voirie 4 X 4 avec saleuse et divers équipements, Le Maire présente à l'assemblée le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 10 juin 2003 qui propose de retenir le garage CASSANI-DUBOIS, concessionnaire MERCEDES-BENZ, dont le siège est à Pontarlier (Doubs).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-ENTERINE la décision de la commission d'appel d'offres du 10 juin 2003 et accepte de retenir le garage CASSANI-DUBOIS pour l'achat d'un UNIMOG avec saleuse et divers équipements pour un montant de 124 996,65 €HT soit 149 496 €TTC.

-ACCEPTTE la reprise de l'ancien Unimog pour un

montant de 26 000 €

-AUTORISE le Maire ,ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer ledit marché, toutes pièces s'y rapportant, et les avenants éventuels à intervenir.

-DIT que le montant de la dépense a été prévu au budget primitif 2003 (O.N.I).

Approuvé à la majorité, 3 voix contre : Mme Lemaître, Mrs. Collombet, Collignon.

5. Instauration du droit de préemption sur certaines zones du P.O.S. approuvé le 14 octobre 1992

VU l'article R 211.1 du code de l'urbanisme

VU la révision du Plan d'occupation des sols approuvée par délibération du 13 février 2001.

VU la délibération du 6 septembre 2001 instaurant le droit de préemption sur certaines zones de la commune.

VU le jugement du Tribunal Administratif de Lyon en date du 15 avril 2003 annulant la délibération du 13 février 2001.

CONSIDERANT que c'est le P.O.S. approuvé le 14 octobre 1992 qui s'applique depuis le 23 avril 2003, date de réception de la décision juridictionnelle.

LE Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-DECIDE d'annuler la délibération du 6 septembre 2001.

-DECIDE d'instaurer le Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines et sur les zones d'urbanisation future du plan d'occupation des sols de la commune approuvé le 14 octobre 1992 qui sont les suivantes :

*UA

*UB, UBa, UBb, UBc,

*1NA, 1NAt, 1NAX,

*2NA

Approuvé à l'unanimité.

6. Convention pour location d'une licence IV

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 janvier dernier concernant l'acquisition par la commune de Péron de la licence IV de débits de boissons de M. et Mme CIAMPI en vue de sa revente ou de sa mise en location.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-DECIDE de louer à la SARL TREZ-SPORT, dont le siège est à Greny-Péron, représentée par M. Guioton Alain, une licence IV de débit de boissons au prix de 100 €par mois.

-AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention de location à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

- DIT que cette licence pourra être vendue à tout moment à la demande de la SARL TREZ-SPORT à son coût réel d'acquisition.

Approuvé à l'unanimité.

7. Marché avec S.A.E.V. pour travaux d'aménagement de la Place St Antoine

Suite à l'appel d'offres lancé le 14 avril 2003 pour des

travaux d'aménagement de la place St Antoine, des abords de la mairie, et de la Grand'rue, le Maire présente à l'assemblée le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 10 juin 2003 qui propose de retenir l'entreprise S.A.E.V. de Sillingy 74330, pour un marché de 338 425 € HT soit 404 756,30 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-ENTERINE la décision de la commission d'appel d'offres du 10 juin 2003 et accepte de retenir l'entreprise S.A.E.V. de Sillingy 74330, pour un montant de travaux de 338 425 € HT soit 404 756,30 € TTC.

-AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer ledit marché, toutes pièces s'y rapportant, et les avenants éventuels à intervenir.

-DIT que le montant du marché a été prévu, en partie sur le Budget 2003, et sera prévu pour le solde sur le Budget 2004.

Approuvé à l'unanimité.

8. Divers

Choix de vestiaires pour le Stade de Foot. La société ALGECO a été retenue à l'unanimité pour un montant de 28 000 € HT.

SEANCE LEVEE A 23 H 40

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 3 JUILLET 2003

Absents excusés : Mme ROLLI (pouvoir à M. Girod), Mrs. COLLOMBET, DAVIS, PERAY (pouvoir à Mme Blanc).

Absents : Mrs. CACHET, RABILLER.

Ouverture de la Séance à 20 H.

1. Election du secrétaire de séance :

Mme Léandre est élue

2. Le Compte-rendu du CM du 5 JUIN 2003 est approuvé à l'unanimité

Une remarque de M. Collignon, à rajouter dans le compte rendu au § 5.1.2. : Une réunion publique a été demandée avec les instituteurs et les parents d'élèves.

3. Délibérations

3.1 Recours contre le Commissaire Enquêteur et l'Etat devant le Tribunal Administratif de Lyon suite à l'annulation du P.O.S. de 2001

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'annulation de la délibération du 13 février 2001 approuvant le P.O.S., par jugement du Tribunal Administratif de Lyon en date du 15 avril 2003, pour les motifs suivants :

- « Le Commissaire enquêteur s'est mépris sur l'objet de sa mission et n'a de ce fait pas formulé son avis en

connaissance de cause, entachant ainsi la régularité de la procédure ».

- « Le Commissaire enquêteur n'a exposé son opinion sur aucun des enjeux de la révision et ne peut être regardé comme ayant motivé son avis favorable dans les conditions prévues par les dispositions de l'article R.123-11 précité ; que pour ce motif également l'enquête publique se trouve ainsi entachée d'une irrégularité viciant le déroulement de la procédure ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-DECIDE d'intenter toutes actions en responsabilité contre l'Etat et / ou contre le Commissaire enquêteur afin d'obtenir l'indemnisation des frais financiers engagés pour la révision du P.O.S..

-AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour ces actions en justice et de signer toutes les pièces relatives à celles ci.

-DESIGNE le Cabinet de Madame Simone MAJEROWICZ, Avocat à Lyon pour engager toute procédure, et mener à bien les actions citées ci-dessus.

Approuvé à la majorité.

4 voix contre : Mrs. Armand, Zamora, Lévrier, Gigi. 2 absences : Mme Blanc + 1 pouvoir.

9 voix pour.

3.2 Demande de subvention au titre de la Compensation Financière Genevoise pour l'aménagement de la Place St Antoine

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la place St Antoine, des abords de la mairie, d'un carrefour et de la Grand'rue s'élèvent à 338 425 € HT, et dit qu'il y aurait lieu de solliciter une subvention au titre de la COMPENSATION FINANCIERE GENEVOISE, afin d'aider au financement des opérations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre de la COMPENSATION FINANCIERE GENEVOISE auprès du Conseil Général de l'Ain.

-DIT que les travaux seront effectués en 2003 et 2004 selon le planning ci-dessous :

*pour l'exercice 2003

aménagement de la place St Antoine et les Abords de la mairie pour un montant de 229 520 € HT,

*pour l'exercice 2004

aménagement d'un carrefour et de la Grand'rue pour un montant de 108 905 € HT,

-DIT que les travaux prévus en 2003 seront financés au Budget 2003 et que les travaux prévus en 2004 seront prévus au Budget 2004.

Approuvé à l'unanimité.

3.3 Demande de subventions pour l'aménagement d'une voirie primaire pour l'extension du Centre Village

Monsieur Le Maire rappelle : le Conseil Municipal a décidé de réaliser l'extension du centre-village de Péron, dont le programme comprend :

-l'aménagement d'une voirie primaire destinée à desservir un secteur d'environ 4 ha qui accueillera des logements ainsi que des équipements et espaces publics en extension du centre actuel. Ce projet peut bénéficier de subventions et il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la participation de tout organisme susceptible d'aider financièrement l'opération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

-DECIDE de solliciter la participation de tout organisme susceptible d'aider financièrement l'opération.

Approuvé à l'unanimité.

3.4 Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général de l'Ain pour confortement de la couverture du ruisseau «Le Péron»

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la place St Antoine, le passage en souterrain du ruisseau «Le Péron» sous la place St Antoine doit être conforté pour des raisons de sécurité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-APPROUVE les travaux de confortement du passage souterrain du ruisseau «Le Péron»

-SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Ain, une subvention exceptionnelle afin d'aider au financement des travaux qui s'élèvent à 7 222 €HT.

Approuvé à l'unanimité.

3.5 Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général de l'Ain pour déplacement du monument aux morts

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la place St Antoine, le monument aux morts de la commune doit être déplacé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-APPROUVE les travaux pour le déplacement du monument aux morts de la commune

-SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Ain, une subvention exceptionnelle afin d'aider au financement des travaux qui s'élèvent à 4 311 €HT.

Approuvé à l'unanimité.

3.6 Convention avec l'association Paint Ball «Les Kamikazes» pour utilisation d'un terrain communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association Paint Ball dont le siège est situé en mairie de Péron a fait une demande pour la mise à disposition d'un terrain communal pour l'exercice de leur activité et qu'il y aurait lieu de prévoir une convention avec cette association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-ACCEPTTE la mise à disposition d'un terrain communal qui sera situé en forêt communale de Péron soumise au régime forestier dans la parcelle 3 de la troisième série et les termes de la convention à intervenir avec l'association Paint ball «Les Kamikazes»

-AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité après quelques modifications du texte de la convention.

3.7 Convention avec M. Peney-Girard pour participation aux frais d'accès à sa propriété

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la place St Antoine il a fallu modifier l'accès au garage de M. Peney-Girard Denis en créant un pont sur le ruisseau «Le Peron», et qu'il y aurait lieu de prévoir une convention avec M. Peney-Girard pour une participation financière aux travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-ACCEPTTE les termes de la convention à intervenir avec M. PENEY-GIRARD

-DIT que le montant de la participation de M. Peney-Girard correspondra à la moitié des frais HT soit à 3 749.85 €HT

-AUTORISE le Maire ,ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Approuvé à la majorité des votants (1 abstention)

3.8 Indemnité pour stagiaire (GUNEY Emine)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Melle Eminé GUNEY a effectué un stage au secrétariat de Mairie, durant la période du 10 juin au 27 juin 2003. Compte tenu du travail effectué, il propose de lui attribuer une indemnité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-DECIDE de verser à Melle Eminé GUNEY une indemnité de 114,34 €

Approuvé à l'unanimité.

4. POINTS DIVERS

4.1 Auberge Communale

*Les façades son en cours de finition, et le plâtrier va commencer.

*M. le Maire présente le mobilier qui a été choisi en accord avec le futur gérant pour un montant d'environ 36 000 €HT.

4.2 Vente de coupes de bois

La vente du 11 juin a rapporté 38 200 € pour le lot 030307 (estimation O.N.F. 30 000 €)

La deuxième parcelle a été retirée et sera présentée à la vente d'automne.

4.3 Révision du P.L.U.

M. le Maire fait le compte-rendu de la réunion publique du 1^{er} juillet :

Seulement 18 personnes étaient présentes hors les membres du Conseil Municipal. La Synthèse du Diagnostic a été présentée.

4.4 Requête d'appel de M. Dimcovski

M. Dimcovski fait appel de toutes les décisions qui ont été prises par le juge du Tribunal Administratif de Lyon à son encontre.

4.5 Choix du cabinet pour l'étude géotechnique des terrains de la future Z.A.C.

Le cabinet EQUATERRE a été choisi pour un montant de prestations de 2 700 €HT.

4.6 Emplacement du monument aux morts

Une pétition a été déposée par les anciens combattants pour demander un autre emplacement que celui choisi par la municipalité. Une réunion pour expliquer le choix du Conseil Municipal sera organisée le lundi 7 juillet entre 18 heures et 20 heures à la salle Champ Fontaine.

5. Comptes-rendus

5.1 Commissions communales et réunions maire et adjoints

5.1.1 Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission : réunion du 2 juillet 2003

M. Merrant JY, DT pour un mur, chemin des Contamines. Avis favorable.

Mme Peney-Girard D., DT pour exhaussement d'un muret et pose d'un portail, chemin de la Louye. Avis favorable.

M. Pelloux JP, PC pour villa Grand'rue. Avis favorable.

M Strickland D, PC pour aménagement d'une maison d'habitation, place St Antoine. Avis favorable.

M. Ferrollet Bernard, modificatif de PC , (modification fenêtres), chemin de la Roche. Avis favorable.

M. Girod JP, PC pour 12 garages, route de Pougny. Avis favorable sous conditions.

M. Gregaud, PC pour villa, lot. «Les Genevray». Avis favorable.

M. Karasseff D., PC pour villa, chemin du Molard. Avis défavorable.

5.1.2 Relation écoles

*compte rendu de M. Collet du conseil d'école du 24 juin.

Pour la rentrée de septembre :

4 nouvelles institutrices ont été nommées.

35 nouvelles inscriptions sont prévues.

29 départs (16 en 6^{ème}) sont prévus.

5.1.3 Communication

*compte rendu de M. Collet de la réunion pour préparation du Petit Péronnais du 16.06.03. Les articles devront arriver avant le 22 août.

5.1.4 Environnement

*La population sera invitée sur la décharge de Baraty en septembre pour une explication sur les travaux de réhabilitation en cours (heure et date à définir).

5.1.5 Voirie

*Traversée de Logras : M. le Maire présente l'avant projet du bureau Fontaine-Roynette. Fin juillet le maître d'œuvre présentera un nouvel avant projet tenant compte des remarques émises par la commission voirie.

5.2 Commissions intercommunales

5.2.1 Conseil Communautaire (M. Armand)

*Une taxe professionnelle de zone a été acceptée pour les technoparcs de St Genis et Collonges.

5.2.2 S.C.O.T. compte rendu de M. Armand

*L'appel d'offres pour le choix d'un bureau d'urbanisme a été infructueux, un nouvel appel d'offres a été lancé pour le mois de septembre.

5.2.3 Déchets

*Compte rendu de M. Collet concernant la réunion du Sidéfrage du 19 juin.

6. Courrier

Lettres de remerciements pour subvention accordée par la commune :

*de la société « A livre Ouvert »

*de l'association « Nous Aussi »

Lettre de M. et Mme Moine Jean-Pierre de Greny, concernant la circulation sur le chemin du Molard.

SEANCE LEVEE A 23H10

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 8 JUILLET 2003**

Absents excusés : Mrs CACHET, COLLIGNON (pouvoir à Mme Lemaître) PERAY.

Ouverture de la Séance à 20 H 30.

1. Election du secrétaire de séance : Mme Blanc est élue.

2. Aménagement de la place St Antoine
Suite à la réunion publique du 7 juillet, M. le Maire demande aux conseillers municipaux présents de voter à bulletins secrets pour l'emplacement du monument aux morts qui a été prévu par la commune sur la place haute.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins nuls (à déduire) 1

Reste suffrages exprimés 16

Majorité Absolue : 9

Résultat du vote :

- 9 votes pour l'emplacement du monument aux morts sur la place « haute ».

- 7 votes pour l'emplacement du monument aux morts sur la place « basse ».

Le monument sera donc installé sur la place « haute ».

3. Courrier

*Lettre de M. Pachoud pour une demande de local à musique. Accord du Conseil.

SEANCE LEVEE A 21 H 25

LA MAIRIE (suite)

Numérotation des maisons

Les plaques pour les maisons non équipées sont commandées. Elles seront disponibles en mairie début octobre.

Ecoles

A la rentrée, deux classes auront été équipées avec un nouveau mobilier ergonomique (table et chaise) pour la somme de 11000 €TTC.

1400€ auront été affectés à l'équipement en matériel divers à la demande du directeur, et 1500 € à l'achat de matériel éducatif(série de livres).

Jeunesse

Les aires de jeux de Péron et Logras ont été complétées cet été par du nouveau matériel; reste à installer un abri sur celle de Logras.

Concernant le "point jeunes" près de Champ Fontaine, une nouvelle étude est en cours après que nous ayons abandonné un premier projet beaucoup trop coûteux et pas très adapté aux besoins des intéressés.

CCPG ENVIRONNEMENT

Les décisions les plus caractéristiques de la Communauté de Communes prises depuis le début de l'année concernent essentiellement la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire gessien.

A – ENVIRONNEMENT

1. Renforcement de la collecte sélective

Pour la 10^{ème} année de la collecte sélective des déchets ménagers dans le Pays de Gex, la Communauté de Communes accentue son effort en matière de collecte sélective. En 2002, ce sont en effet 62 kg par habitant qui ont été recyclés.

La Communauté de Communes cherche à aller plus loin et à être plus efficace, conformément à la législation, pour faire face à la hausse constante de la production des déchets du Pays de Gex (+ 40 % en 5 ans) et pour répondre à l'exigence de maîtrise des coûts.

Ainsi en 2003, la C.C.P.G. va accentuer ses efforts en matière environnementale grâce à la modernisation de la collecte des ordures ménagères et à l'extension de son dispositif de tri.

Pour matérialiser cette volonté, la Communauté de Communes va :

- Pour les ordures ménagères : fournir des bacs de collecte et changer les fréquences de ramassage.
- Pour le tri et le recyclage : densifier le réseau de points-verts et fournir pour l'habitat collectif également des bacs spécifiques dédiés au tri des déchets (flacons en verre, bouteilles en plastique, emballages alu, journaux et magazines, brics alimentaire et petits cartons).
- De même pour les déchets de jardin et de cuisine : fournir des composteurs pour l'habitat pavillonnaire.

D'ici au mois de juillet, des enquêteurs de la société TEMACO-SITA MOS vont passer dans toutes les communes du Pays de Gex (munis d'un badge et d'une accréditation officielle de la C.C.P.G.) afin de recenser les besoins de la population gessienne.

A partir de mois de septembre 2003, la C.C.P.G. livrera tous les équipements adaptés aux besoins et aux possibilités des habitants.

Quid du compostage individuel :

Le compostage individuel complète le dispositif de récupération et de valorisation des déchets. Il s'agit pour les habitants de mieux trier en séparant des ordures ménagères les déchets de jardin et les déchets de cuisine. Ces déchets en présence d'eau et d'oxygène sont transformés par des micro-organismes en compost, véritable engrais organique 100 % naturel, directement utilisable dans son jardin. Pour promouvoir ce type de recyclage la C.C.P.G. va proposer à tous les habitants de l'habitat pavillonnaire de recevoir gratuitement un composteur en bois.

Cette nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets est un signe fort de la C.C.P.G. pour aller plus loin dans la protection de l'environnement.

2. La Réserve Naturelle du Haut-Jura

En matière d'environnement, la Communauté de Communes est également depuis le 1^{er} mai 2003 l'organisme gestionnaire de la Réserve Naturelle du Haut-Jura et prend la suite de l'association GERNAJURA.

La Réserve Naturelle de la Haute-Chaîne du Jura couvre 11.000 hectares et les plus hauts sommets du Massif du Jura. Elle a été créée en 1993.

La mission de la C.C.P.G. sera d'assurer le gardiennage et la surveillance de la Réserve Naturelle, de veiller à la protection et à l'entretien général des milieux naturels, de réaliser et d'entretenir le balisage et la signalisation propres à la Réserve Naturelle, de mettre en œuvre un plan de gestion et de veiller à ce que les équipements permettant l'accueil et l'éducation du public soient conformes avec la protection et l'esprit de la Réserve Naturelle.

Au quotidien, la C.C.P.G. veillera à faire participer les différents partenaires qui interviennent sur ce milieu (O.N.F., Alpagistes, Amis de la Réserve, Associations de chasseurs, Propriétaires, etc.).

Par sa candidature, la C.C.P.G. a manifesté sa volonté d'assurer pleinement la responsabilité de gestionnaire de la Réserve Naturelle sur son territoire et de développer un partenariat fort avec le Parc Naturel du Haut-Jura.

En conclusion, la Réserve Naturelle est, face au fort développement urbanistique du Pays de Gex, un excellent outil pour la protection de ses espaces verts.

B – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

En matière d'aménagement du territoire, la C.C.P.G. se dote d'une véritable politique de l'habitat grâce au P.L.H..

- Le Plan Local de l'Habitat

Au Conseil Communautaire du mois d'avril, la C.C.P.G. a adopté la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) à l'échelle du territoire communautaire. Le P.L.H. est un outil de définition et de pilotage d'une politique de l'habitat sur une durée de 5 ans afin de permettre une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logement. Le P.L.H. était en préparation depuis le printemps 2000. Après une phase de diagnostic, le P.L.H. fixe les orientations stratégiques et s'appuie sur un scénario de développement qui prévoit une hypothèse de croissance démographique de 1,8 % par an et un besoin annuel de 700 logements dont 130 logements sociaux.

Le programme d'actions a fait l'objet de nombreuses discussions au sein des différentes assemblées du Pays de Gex et il retient l'idée au final de 9 actions pour la mise en place du P.L.H. sur le territoire du Pays de Gex pour un montant de 1 760 000 Euros sur 5 ans avec réévaluation annuelle possible pour favoriser tout particulièrement le logement social.

Les actions sont les suivantes :

1. Programmation en logement : répondre à l'ampleur des demandes actuelles et futures.
2. Renforcement de la coopération entre le Pays de Gex et le Canton de Genève dans le domaine de l'habitat.
3. Aide à la relance de l'offre en logement social.
4. Aide à la relance de l'offre privée.
5. Politique foncière.
6. Répondre aux besoins des ménages les plus fragiles (assurer les équilibres de peuplement).
7. Démarche-Qualité.
8. Cohérence territoriale (adapter les documents d'urbanisme).
9. Outil transversal (Dispositif d'animation, de suivi et d'évaluation de la politique du logement lié au recrutement d'un responsable P.L.H., d'une personne responsable de l'animation du P.L.H.).

INVITATION

La décharge de Baraty est maintenant réhabilitée. Afin de vous présenter ce lieu dans sa nouvelle configuration environnementale, tout en prenant connaissance de l'importance des travaux qui y ont été engagés, nous vous donnons rendez-vous sur place le

Samedi 4 Octobre 2003 à 11h00

En présence de monsieur Etienne BLANC, député-maire.

Evolution de notre commune

Population		Evolution		Solde migratoire		Solde naturel					
1990	1999	1990	1999	1990	1999	1990	1999				
1202	1579	197	377	177	279	20	98				
Taux annuel		2,3%	3,1%	2,0%	2,2%	0,2%	0,9%				
Périmètre PLH		3,2%	1,4%	2,6%	0,8%	0,5%	0,6%				
Reste aire urbaine		2,0%	1,2%	1,4%	0,5%	0,6%	0,7%				
<i>Source Insee</i>											
Indice de jeunesse	Taux d'étrangers	<p>Classes d'ages en 1999</p>				Taux de Chômage	Salaries précaire				
2,0	16%					4%	14%				
Périmètre PLH						7%	18%				
Reste aire urbaine						10%	12%				
<i>Source Insee 1999</i>											
Taille des ménages	Taux emploi					58%	0,2				
1990	1999	Périmètre PLH		54%	0,5						
2,8	2,5	Reste aire urbaine		39%	0m6						
Périmètre PLH		<i>Source Insee</i>									
2,6		2,4		Indice de construction							
Reste aire urbaine		2,4		1990		1999					
2,5		2,4		11,4		18,5					
<i>Source Insee</i>											
Date de construction du parc de logements					Indice de construction						
Avant 49	1949-1974	1975-1981	1982-1989	1990-1999	1990						
23%	17%	13%	15%	32%	1999						
Périmètre PLH					17,0						
15%	28%	13%	24%	20%	12,4						
Reste aire urbaine					10,8						
19%	34%	14%	16%	18%	11,0						
<i>Source Insee</i>											
Statut d'occupation			Logements Individuels		RP T1-T2	Taux de vacance	Taux de résidences secondaires				
Locatif HLM	Locatif privé	Propriétaire	75%		11%	4%	11%				
6%	26%	63%	53%		19%	5%	12%				
Périmètre PLH			51%		20%	7%	9%				
15%	24%	53%	51%		20%	7%	9%				
Reste aire urbaine			51%		20%	7%	9%				
10%	25%	58%	51%		20%	7%	9%				
<i>Source Insee 1999</i>											
Parc HLM	Parc depuis 1990	Taux de mobilité	Taux de vacance	Demandes HLM							
2000				Attributions HLM							
34	100%	15%	0,0%	57							
Périmètre PLH				9							
3613	30%	14%	0,1%	2557							
Périmètre PLH				517							
<i>Source enquête HLM, Enquête 2000</i>											
<i>Source ODDLS-DDE 2000</i>											
VENTILATION DE LA CONSTRUCTION NEUVE-MOYENNE ANNUELLE											
		1982-1990		1990-1999							
CONSTRUCTION NEUVE		14		26							
RENOUVELLEMENT		0		3							
VARIATION RS-LV		3		2							
DESSERREMENT		2		4							
POINT MORT		5		10							
EFFET DEMOGRAPHIQUE		9		16							
Taux de construction		11,4		18,5							
Périmètre PLH		17,0		12,4							
Reste aire urbaine		10,8		11,0							
<i>GTC, Guy TAIEB Conseil</i>											

Dynamiques socio-economiques

Avec une des plus fortes croissances démographiques du Pays de Gex entre 1990 et 1999, Péron préfigure certainement le redéploiement du développement de la Communauté de Commune en direction du sud. Alors que sa croissance restait modérée dans les années 1980 en comparaison des secteurs les plus dynamiques du Pays de Gex, Péron a gagné près de 400 habitants aux cours des années 1990. Si les 2/3 de l'augmentation sont dus à l'arrivée de nouveaux ménages sur la commune, 1/3 est dû à l'accroissement naturel. On peut l'expliquer par la part importante des jeunes actifs sur la commune (32% de 20-39 ans), indissociable d'un taux de natalité important. Il y a ainsi aujourd'hui deux fois plus de moins de 20 ans que de plus de 60 ans à Péron.

Les activités économiques sont très peu présentes à Péron (1 emploi pour 5 actifs) ce qui en fait une commune strictement résidentielle. Ces actifs résidents bénéficient d'une très bonne santé économique avec des taux de chômages et d'emploi précaire assez bas. Le taux d'actifs frontaliers est élevé (58%) mais dans la moyenne du Pays de Gex.

Le parc de logements, globalement récent (1/3 a moins de 10 ans), est très majoritairement constitué de logements individuels (75%). Si logiquement, la part des petits logements est très faible, en revanche l'offre locative n'est pas inexistante avec près d'un tiers des résidences principales. Néanmoins, les logements sociaux récemment construits, n'offrent qu'une réponse très limitée (34 logements) aux tensions observées sur les communes par le biais des dynamiques démographiques et notamment, de la vacance des logements, faible et en baisse (4% en 1999).

Fonctionnement Urbain

Occupé dès le néolithique. Le territoire fut mis en valeur (domaines agricoles) par les Romains jusqu'au haut moyen âge. Péron a été aussi un petit centre artisanal et industriel. Après la première guerre mondiale, les agriculteurs avaient presque tous disparu (l'espace cultivé étant repris par des suisses), entraînant la disparition des commerçants et artisans.

Aujourd'hui, Péron accueille un tissu d'activités tournées vers l'agriculture et l'artisanat relié aux B.T.P. et à la mécanique, ainsi qu'un petit nombre de commerces.

L'urbanisation se caractérise par une structure homogène de hameaux et villages groupés (Péron, Logras, Feigères, Greny). La collectivité a la volonté de créer un centre de gravité entre les deux villages de Péron et Logras en créant un pôle d'équipements (centre de secours et équipements scolaires).

LES INFOS

ADSL

Lorsque le Petit Péronnais paraîtra, vous aurez la possibilité de vous connecter sur le réseau haut débit ADSL. En effet, France Télécom aura équipé le poste de Greny au cours de la première semaine de Septembre pour permettre aux communes de CHALLEX, PERON et St JEAN DE GONVILLE d'accéder à ce service tant espéré. Seules, quelques abonnés du lotissement des Vernay près de Farges ne pourront en profiter, étant reliés au poste de Collonges.

Merci au 68 personnes qui ont répondu au sondage; elles ont largement contribué à rendre plus rapide la décision de France Télécom, à l'instar des 65 habitants de CHALLEX et 69 de St JEAN.

France Télécom est en possession des listes. A vous de faire le choix pour l'abonnement qui vous semble le meilleur.

VENTE DE BRIOCHES LE DIMANCHE 12 OCTOBRE

COMMUNIQUE DE PRESSE CLIC

Le CLIC du Pays de Gex, lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'aide aux personnes âgées, retraités, à leur famille et aux professionnels vous informe de son changement d'adresse :

« Les Terrasses de Chevry »

Bât. D – Route de Prost

01170 CHEVRY

Tél. : 04 50 41 04 04

Accueil au bureau du lundi au vendredi :

le matin de 9 à 12 heures 30

sur rendez-vous l'après-midi, sauf le mercredi après-midi

Accueil par téléphone :

le matin de 9 à 12 heures 30

l'après-midi de 15 à 17 heures, sauf le mercredi après-midi

LES RESTOS DU COEUR DU PAYS DE GEX A LA RECHERCHE D'UN RESPONSABLE «COORDINATION ET COMMUNICATION»

Les antennes de Divonne, Ferney, Gex, Saint Genis cherchent une ou deux personnes bénévoles pour les aider à coordonner leurs activités, assurer la communication interne et externe et les représenter auprès des institutions locales.

Ce bénévole y consacrera de novembre à fin mars, un maximum de 8 jours par mois et quelques heures, le reste de l'année.

Pour démarrer les volontaires peuvent compter sur le soutien de l'équipe en place, relayé ensuite par la formation interne aux Restos.

Les personnes habituées à animer une équipe et à communiquer, se trouveront à l'aise dans un groupe dynamique adhérent à la Charte des Restos du Cœur.

Quelques qualités requises pour ce poste : le sens de l'organisation et de la communication, une forte éthique, l'esprit d'équipe.

Pour une rencontre en septembre, merci d'envoyer votre courrier à

RESTOS DU COEUR DU PAYS DE GEX

63 rue de la Gendarmerie

01210 ORNEX.

Club TWIRLING BATON et POMPONS

« Les LICORNES » vous informent de la reprise des entraînements à partir du

Lundi 8 Septembre 2003 de 17h00 à 18h00

à la Salle Polyvalente de St Jean de Gonville.

Les inscriptions se feront à partir du

Lundi 8 Septembre de 17h00 à 18h00 et le Mercredi 10 Septembre de 16h30 à 17h30.

Pour tous renseignements appeler Mme LEVRIER

au 04 50 56 43 54 ou au 06 09 73 70 24

Vous savez que la Gendarmerie et la Police sont les principaux acteurs de la sécurité. Il arrive hélas trop souvent que les auteurs d'infractions restent impunis parce que dans la réalité, la situation n'est pas une fiction.

En France, annuellement, c'est environ 1 500 000 personnes qui sont victimes de crimes et délits.

La Sécurité n'est pas seulement l'affaire de la gendarmerie, elle est l'affaire de tous.

Chacun d'entre vous à un rôle déterminant qui consiste à communiquer avec nos services.

Composez le 17, sollicitez notre déplacement, frappez à la porte de notre brigade. Vous apprécierez la démarche.

Nous comptons sur vous!

Les 4° Rencontres jurassiennes

La réserve naturelle a fait la «une» de nos journaux en ce début d'année 2003 en raison, notamment, de la décision du Préfet d'en confier la gestion à la Communauté de communes du Pays de Gex. Mais l'année 2003 est aussi l'occasion de fêter le 10° anniversaire de sa création.

Ces dix années ont été consacrées à la réalisation d'un plan de gestion et à la poursuite des travaux d'inventaires qui ont confirmé l'extraordinaire biodiversité de notre haute chaîne.

Pour célébrer cet anniversaire, les Amis de la réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura organisent, cet automne, en partenariat avec la Communauté de communes, le Parc naturel Régional du Haut Jura et l'équipe permanente de la réserve naturelle, les 4° Rencontres jurassiennes.

Ces 4° rencontres jurassiennes ont lieu à **Mijoux, les 18 et 19 octobre 2003, avec pour thème : « 1993-2003 – L'enfance d'une réserve, ou les 10 premières années de la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura ».**

Il s'agit d'un colloque qui sera mis à profit pour communiquer, au plus large public, les résultats de 10 ans de travail sur le territoire de la réserve naturelle et dans son voisinage. Seront évoqués les nouveaux éléments de connaissance du milieu dans des domaines aussi variés que ceux de la flore, de la faune et de la géologie.

Un bilan et des perspectives seront tracés en ce qui concerne l'utilisation du milieu : pastoralisme sylviculture, tourisme.

Les problèmes de gestion feront l'objet de présentations, de tables rondes et les actions de communication déjà entreprises seront mises en perspectives.

Les 4° Rencontres fourniront aussi aux partici-

pants l'occasion de découvrir le milieu local au cours d'excursions ou de visites encadrées.

Cette manifestation s'inscrit dans la continuité des Rencontres jurassiennes initiées en 1994 et poursuivies en 1997 et 1999 sous la houlette des partenaires fondateurs : Amis de la réserve naturelle, PNR du Haut Jura, Parc jurassien vaudois.

Il s'agit de partager avec les gestionnaires des autres espaces protégés du Jura (français + suisse) les fruits des expériences acquises mais aussi de faire connaître au public local son patrimoine naturel et les enjeux de sa gestion. Chaque intervention sera suivie d'un débat qui permettra aux participants de s'exprimer.

Vous «pratiquez» notre montagne ou vous êtes curieux de comprendre un peu mieux ce Jura qui nous sert d'horizon, alors, pas d'hésitation ! Réservez votre week-end du 18-19 octobre prochain. La presse locale vous en fournira, le moment venu, le programme détaillé. Des dépliants sont également à disposition dans les mairies, les offices de tourisme. Le site Internet de la Communauté de communes (www.cc-pays-de-gex.fr) est également consultable. Mais vous pouvez, aussi, demander des renseignements sur le déroulement de ces «4° Rencontres jurassiennes» auprès de :

Pierre-Maurice Laurent (Tel : 04.50.56.32.29)
Email : pmlaurent@wanadoo.fr ou
Jacques Bordon Email : jacques.bordon@wanadoo.fr

Les inscriptions aux 4° Rencontres jurassiennes, quant à elles, ainsi que les réservations pour les repas ou pour l'hébergement éventuel sont à faire auprès de l'Office de Tourisme Monts Jura : soit à la Centrale de réservation (Tél : 04.50.20.92.00), soit au Service commercial (Email : abarge@cc-pays-de-gex.fr)

Cours de Gymnastique du Dos et de Stretching

Si vous avez envie de commencer la semaine avec dynamisme, profitez des cours de stretching et de gymnastique du dos les lundi matins de 8h45 – 9h45

Vous n'avez pas le temps le matin, mais vous souhaitez quand même bénéficier de ces cours, d'améliorer votre souplesse, renforcer vos muscles et gérer mieux le stress ? Venez donc les mercredi soirs de 18h45 – 19h45

Lieu: Bâtiment des sociétés, (salle de judo), rue du Mail, Péron Renseignements et inscriptions :

Sygun Schenck, Tél. : 04 50 59 15 03

e-mail : sygun@wanadoo.fr

LES DÉCHETS ONT LA VIE DURE !

Chaque déchet possède une durée de vie. Quand on l'abandonne dans la nature, il se décompose en un certain temps, souvent bien plus long que vous ne l'imaginez !

4 à 8 semaines :

Ticket de métro
ou de bus

4 à 6 mois :

Trognon
de pomme

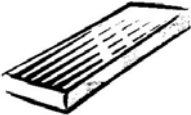
8 à 10 mois :

Peau
de banane

1 an :

Chaussette
en laine

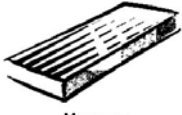
2 à 4 ans :

Morceau
de bois naturel

5 ans :

Papier
de bonbon

12 ans :

Morceau
de bois peint

Plus de 50 ans :



Piles

100 ans
environ :Cannette
acierPrès de
200 ans :Emballages
aluminiumPlus de
500 ans :Bouteilles
plastique

3000 ans :



Le verre

Tribune Libre

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Vous nous avez convié à assister à la présentation du projet d'aménagement de la place de la mairie, avec déplacement du monument aux morts, et je vous en remercie.

Certes, tous les habitants de Péron peuvent s'exprimer sur ce sujet puisqu'ils participeront financièrement à sa réalisation, mais ils sont bien peu à s'y intéresser. Je pense qu'avec un peu de pudeur, les membres du conseil municipal devraient prêter davantage d'attention à l'avis des familles qui ont fait l'histoire de Péron depuis plusieurs siècles. Comme vous avez pu le remarquer, elles représentaient pratiquement la totalité de cette assemblée, hormis quelques « adoptés ». L'histoire de Péron, nous l'avons faite, nous l'avons subie et personne ne pourra rien y changer.

Mon nom apparaît par trois fois sur ce monument, dont deux fois sous « Aimé ». Le deuxième était mon oncle, le préféré, peut-être parce que je ne l'ai jamais connu, mais aussi parce qu'il aura toujours 22 ans et qu'à cet âge là, on n'a rien de mauvais en soi. C'est bien jeune pour perdre la vie quand on ne porte pas l'arme pour défendre son pays. Mes grands-parents lui avaient donné ce prénom en souvenir de son aîné, disparu lors du conflit précédent. Le destin leur a réservé la même fin et les a réunis sur ce monument.

Je pense que dans le désarroi suscité par votre projet, toutes ces familles avaient le même message à vous faire passer et qu'elles n'ont pas su l'exprimer : vous, élus, vous défendez un simple aménagement en touchant un symbole, alors que les familles, elles, veulent mettre en valeur et honorer la mémoire de leurs proches à qui l'on a ôté la vie pour que nous restions français. Ces noms gravés dans pierre dissimulent autant d'histoires douloureuses.

Je remercie les Anciens Combattants pour leur initiative et pour leur ténacité, mais je pense qu'ils auraient dû proposer une alternative à ces deux projets, comme l'emplacement sur la gauche de l'église par exemple.

Toutes les solutions envisagées présenteront des inconvénients. Si le monument n'a plus sa place face à la Mairie, il mérite une exposition ensoleillée, ne serait-ce que par respect pour la pierre du Jura dont il est fait. Plein Nord, adossé à l'église, il subira l'humidité persistante, les attaques des champignons et de la mousse. Je ne pense pas que les décapages trop fréquents à la javel, à l'acide chlorhydrique, au nettoyeur haute pression ou bien encore le sablage, soient recommandés car ils rendent la pierre poreuse et encore plus sensible aux agressions.

Par ailleurs, je tiens à souligner que lors de cette réunion, j'ai trouvé regrettables les dérives engendrées par certaines personnes polémiqueant sur l'auberge et sur la Mairie alors que ce n'était pas l'objet de la rencontre.

Voilà trois jours que nous nous sommes rencontrés et j'espère que le conseil municipal n'aura pas encore pris de décision définitive avant d'avoir pris connaissance de mon courrier, dont je demanderai également une parution dans le prochain numéro du Petit Péronnais.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de ma considération distinguée.

Mr Tavernier Thierry

Appel aux donateurs, le 20 septembre 2003

Collecte d'objets du patrimoine gessien, de 14h à 19h.

Le musée du pays de Gex est le projet de tous les Gessiens pour constituer et enrichir ses collections, les dons d'objets et documents témoignant de l'histoire du pays de Gex, de la frontière franco-genevoise et du Fort l'Ecluse seront reçus de 14h à 19h, le 20 septembre 2003 aux journées européennes du patrimoine.

Contrat de Rivières.

Le volumineux document relatif au contrat de rivières du Pays de Gex est à disposition à la réception de la Mairie. Vous pourrez y trouver les actions intéressant notre commune, en particulier les travaux à faire pour la sécurité des biens et des personnes. A ce jour, certaines sont commencées:

Ru de Baraty(Fiche action ANNA-Bara 1): le busage du ruisseau sous le chemin du Brandou est à mettre au gabarit pouvant absorber les crues. La société CIDEE a pratiquement terminé l'étude. Les travaux, subventionnés à 30% par le Conseil Général, se feront en 2005. Montant estimé à 33 300 € HT)

Stabilisation des berges du Groise au niveau de Trèz le Château, sur un linéaire de 80m environ (Fiche-action ANNA-Groise 3). L'érosion des berges s'est fortement accélérée lors des violentes pluies de l'automne passé; ces travaux sont passés en priorité. L'étude technique, après approbation du Conseil sera faite dès cette année par CIDEE et GEO ARVE pour la partie géo-technique. Les travaux, subventionnés à 30% par le Conseil Général sont prévus pour 2004. Montant estimé à 47 000 €HT.

A propos de l'accès aux berges des cours d'eau: un nouveau projet de loi?

Les collectivités devraient pouvoir intervenir plus facilement sur les berges des cours d'eau. Les collectivités peuvent prendre en charge les travaux d'entretien des cours d'eau non domaniaux après déclaration d'intérêt général (article L 2 I 1-7 du code de l'environnement). Mais face à l'urgence de certains travaux et la lenteur excessive de la procédure, le projet de loi sur les risques naturels prévoit de supprimer l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général lorsque les travaux ne nécessiteront pas une contribution financière des riverains et que les travaux présentent un caractère d'urgence. Le projet de loi prévoit également des modifications à l'article L. 211-7 afin d'élargir le champ d'intervention des collectivités territoriales et clarifier les possibilités d'instituer des servitudes de passage pour la réalisation de travaux et leur entretien ultérieur.

Société Musicale de PERON-SAINT JEAN DE GONVILLE

Si d'un point de vue météorologique les étés successifs ne se ressemblent pas toujours, il n'en est pas ainsi de ceux des membres de la Société de musique de Péron – Saint-Jean-de-Gonville . En effet, ce sont les mêmes manifestations qui ponctuent les mois de juin, juillet et août des musiciens de la Bonne Humeur : ce fut tout d'abord le Festival des Musiques du Pays de Gex à Saint-Genis-Pouilly en juin dernier, puis bien évidemment la Fête nationale dans nos deux communes les 13 et 14 juillet, et la Fête nationale suisse à Prégny-Chambésy le 1^{er} août. On ne vous cache pas que l'accueil très chaleureux qui nous est toujours réservé fait que d'une année sur l'autre, on ne peut se résoudre à modifier notre calendrier. Sans oublier les concerts de quartier des vendredis soirs du mois de Juin-Juillet qui cette année encore ont créé des ambiances festives ici et là. Je voudrai d'ailleurs profiter de l'occasion qui m'est offerte pour, au nom de tous les membres de la Société musicale, juniors et seniors, remercier très chaleureusement et très sincèrement vous tous qui nous avez si bien accueilli ces vendredis soirs.

Quelques mots quand même sur les mois à venir : à la date de parution de ce *Petit Péronnais*, les répétitions des orchestres senior et junior devraient avoir repris, et les bénévoles de l'École Intercommunale de Musique du Pays de Gex devraient être en train d'apporter la touche finale à l'organisation des cours de l'année scolaire qui débute. Rappelons que ces cours sont ouverts à tous, enfants mais aussi adultes. Pour en savoir plus, quelques numéros de téléphones : France Sigonney (04 50 56 39 25), Philippe Etienne (04 50 56 42 58) ou Christian Camp (04 50 41 25 42).

Le secrétaire,
Pierre Bonnal

URGENCE CARDIAQUE!!! QUE FAIRE

La Fédération Française de Cardiologie organise "une semaine du cœur" en septembre 2003. A cette occasion et en partenariat avec les organisateurs de cette campagne, les Secouristes Français

Croix Blanche du département de l'Ain proposeront sur notre commune une formation gratuite de 3 heures d'initiation aux gestes à pratiquer lors d'urgences cardiaques. Cette formation aura lieu le 24 Septembre 2003 à 19h00 aux CPI(Centre de Première Intervention) Route de Péron. Des articles dans les journaux locaux ainsi que des spots sur différentes chaînes de radio vous indiquerons les modalités d'inscription à ce cours.

Calendrier des Fêtes

SEPTEMBRE			
Vendredi 26	BOULES	LOTO	Salle Champ Fontaine
Dimanche 28	CLUB DES AINES	KERMESSE	Salle Champ Fontaine
OCTOBRE			
Samedi 11	BIBLIOTHEQUE	SOIREE HIP-HOP	Salle Champ Fontaine
Samedi 11	LE VERGER TIOCAN	PORTES OUVERTES	Greny
Dimanche 12	LE VERGER TIOCAN	PORTES OUVERTES	Greny
Samedi 18	SOU DES ECOLES	JOURNEE D'AUTOMNE	Salle Champ Fontaine
NOVEMBRE			
Vendredi 7	COMITE DES FETES	CONCOURS DE BELOTE	Salle Champ Fontaine
Samedi 8	BOULES	SOIREE THEATRE	Salle Champ Fontaine
Samedi 15	MERCREDI DE NEIGE	BOURSE AUX SKIS	Salle Champ Fontaine
Samedi 22	SOU DES ECOLES	LOTO	Salle Champ Fontaine
Samedi 29	FOOTBALL	LOTO	Salle Champ Fontaine
DECEMBRE			
Samedi 6	COMITE DES FETES	TELETHON	Salle Champ Fontaine
Vendredi 12	PERON PETANQUE	CONCOURS BELOTE	Salle Champ Fontaine
Samedi 13	CLUB DES AINES	REPAS	Salle Champ Fontaine
Samedi 13	LA BONNE HUMEUR	CONCERT	St Jean de Gonville
Vendredi 19	SOU DES ECOLES	ARBRE DE NOEL	Salle Champ Fontaine
Mercredi 31	FOOT	REVEILLON	St Jean de Gonville

L'équipe des Sportifs en Herbe vous avise que la journée d'inscription pour tous les cours de judo aura lieu le mercredi 10 septembre de 17h00 à 19h00 à la salle de judo. Cette année, nous prenons les enfants nés à partir de 1998.

Le tarif pour l'année est de 139 Euros. Se munir de l'attestation d'assurance ainsi que du certificat médical lors de l'inscription.

Toute l'équipe vous souhaite une bonne rentrée.

VENTE DE BRIOCHES LE DIMANCHE 12 OCTOBRE

Le PORTRAIT

Rute le 12 fevrier 1843

Transcription de document 24.11.200 0

A se quil se fasse une fruitière au Rute en lanée 1843
Le sieur eu Gene Lévrier fils d'auguste Lévrier dé fun et de
Fanchette Billiet samère vivante fame Dauguste Lévrier qui sans
Gage et répon pour son fils qui nest pas majors.

Fourni pour sa portion lamplassement de sept fruitière et la
Puyage du mur qui sespar lamplassement de la fruitière et de
Samaison antandu que fanchette Billiet sa mère assiste a la
Fruitière pendant son vivant.

Moi Janette Lévrier mangage se que la construction
De cette fruitière coutera pour mapar Egal de la
Sossieté des onze. Lévrier Jeanenette

Moi auguste Lévrier mangage a fournir Egallement se que
La fruitière coutera de construire pour mapar de sossieté
De onze. Jean signe pour son frère qui es ilitéré augustin levi en

Moi Lévrier Pierre mangage a fournir se que la fruitière
Coutera de donstruire pour ma part egalle de
Onze sossietaires +x+

Moi Bugnet Jean marie mangage a fournir Egallement
Ceque lafruitière coutera de construire à la sossieté de
Onze Louis Bugnet signe pour son père ilitéré. Louis Bugnet

Moi Bugnet joseph man age a fournir Egallement ce que
La fruitière coutera pour ma portion egalle
De la sossieté de onze Bugnet joseph

Moi Bugnet joseph mangage a fournir egallement ce que la
La fruitière coutera de construire pour ma portion egalle a la sossieté
De onze Louis bugnet signe pour son frère ilitéré Louis Bugnet

Moi Lévrier prosper mangage a fournir Egallement ceque la
fruitière coutera de construire pour maportion Egale a la sossieté
De onze prosper le vrier

Moi Lévrier Bernard man gage a fournir ce que la fruitière
Coutera de construire pour maportion Egale de la
Sossieté de onze VVA

Moi lévrier Etienne mangagea fournir ce que la fruitière
Coutera de construire pour ma partion Egale de la sossieté
Des onze X

Moi Barbier jean marie mangage a fournir ce que la fruitière coutera
De construire pour ma partion egale de la sossieté
Des onze. Louis Barbier signe pour son frère ilitéré Louis Barbier

Bien atandu que nous nous engageons tous a sortir
Lot de devriere la maison par un naeduc.

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéros 31 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 21 novembre 2003.

Aucun avis ne sera envoyé . Merci d'avance

La Rédaction

SAPEURS POMPIERS DE PERON

Les sapeurs pompiers de Péron recrutent.

Afin d'anticiper sur de futur départ en retraite, mais aussi de remplacer l'effectif actuel et face à l'évolution des activités opérationnelles du centre, les responsables du CPI en accord avec M. le Maire et M. Peray, responsables de la sécurité de la municipalité, font appel aux personnes, âgées de 18 à 35 ans:

Hommes ou femmes ayant pour conviction personnelle, l'envie de rendre service, être solidaires et de vouloir donner de leur temps, mais surtout d'être volontaires afin d'acquérir les connaissances nécessaires à l'activité de Sapeur Pompier Volontaire (secourisme, lutte contre les incendies, ...), et afin de conserver et d'améliorer le niveau de sécurité de la population de votre commune.

Pour tous renseignements, veuillez téléphoner au:

- secrétariat de Mairie au 04 50 56 31 08
- Chef du centre au 06 23 19 44 11.

Une réunion d'information sera organisée pour les personnes intéressées.

Le Chef de corps



Tél: 04.50.56.41.39

BIBLIOTHÈQUE DE PÉRON

La bibliothèque de Péron sera heureuse de vous accueillir selon les horaires suivants: la mardi de 16h30 à 18h; le mercredi de 16h à 18h30; le vendredi de 16h30 à 19h ainsi que le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 10h à 12h.

Vous y trouverez de la lecture pour enfants, jeunes et adultes : des livres documentaires, des romans et des bandes dessinées, sans oublier les disques. Pour emprunter des livres ou disques, l'abonnement est de 5 € pour l'année pour les adultes, gratuit pour les enfants de moins de 18 ans.

L'équipe de la bibliothèque organise des animations et vous remercie de bien vouloir y participer quand les dates sont communiquées. Une soirée Hip-Hop est prévue le 11 octobre à la salle Champ-Fontaine.

A bientôt pour votre visite.

L'équipe de la bibliothèque.

LES MESSSES

ABBE René CHAVENT

Presbytère de Challex,

Tél.:04 50 56 30 35 Portable: 06 80 65 03 33

Septembre 2003

DIMANCHE	7	COLLONGES	10 H 30
DIMANCHE	14	PERON	10 H 30
DIMANCHE	21	COLLONGES	10 H 30
SAMEDI	27	PERON	18 H 30

Octobre 2003

DIMANCHE	5	COLLONGES	10 H 30
DIMANCHE	12	PERON	10 H 30
DIMANCHE	19	COLLONGES	10 H 30
DIMANCHE	26	PERON	10 H 30

Remerciements à M. Piozin pour la relecture du Petit Péronnais